

3308

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2003 (matin)
Budget 2004

1000-1500

Q.: Panneaux officiels: où en est-on?

R.: Le Conseil municipal n'est pas entré en matière. Les panneaux officiels sont entretenus par le Service d'aménagement urbain. Une nouvelle proposition arrivera.

1000-1600

Q.: Concours pour étudiants: comment cela se passe-t-il?

R.: La collaboration avec l'Institut d'architecture, avec Lullier, etc., date de plusieurs années.

Le concours d'idées est ouvert à toutes les universités européennes. Elles peuvent servir ensuite à l'élaboration de projets définitifs. Un jury de professionnels statue et remet des prix et une attestation de la Ville de Genève.

Actuellement, un concours est en cours sur un aménagement éphémère bon marché, démontable, etc.

Page 97

3000-3300

Q.: De gros efforts ont été faits, mais on ne retrouve pas, dans le budget, les chiffres à l'appui de ce budget.

R.: Il y aura des demandes de crédits extraordinaires en vue de nouveaux aménagements. La sécurité figure déjà dans le budget et l'embellissement passera par des crédits extraordinaires.

2000-2400

Q.: Semaine de la mobilité: des précisions sont demandées? Quand cela va-t-il s'arrêter?

Peut-on avoir une liste des nombreux projets enthousiasmants pour cette semaine?

R.: La coordination n'est que municipale et cantonale, alors que la semaine est maintenant européenne.

3000-3200

Q.: Architectes-éclairagistes. Mandat Ville de Genève ou mandats nationaux ou internationaux?

R.: Le travail se fait au niveau européen.

Page 98

Agenda 21

R.: Des stagiaires sont formés sur ce thème et participent à des projets hors du service.

Division de l'aménagement et des constructions – Architecture

Page 99

1000-1090

Q.: Est-ce un contrôle supplémentaire?

R.: C'est un comptable professionnel pour remplacer les architectes dont ce n'est pas le métier.

1000-1010 à 1040

Q.: Combien d'objets?

R.: 180 dossiers sont gérés en ce moment. 16,5 postes pour 11 architectes d'opération.

Q.: Les concours?

R.: 4 à 5 concours par an. 1 personne.

1000-1020/1080

Q.: Les variations de personnel ne correspondent pas.

R.: Un des postes existe déjà au budget.

Division de l'aménagement et des constructions – Bâtiments*Page 100**1000-1000*

Q.: Entretenir au mieux: n'est-ce pas un peu désabusé, compte tenu de l'état des enveloppes de certains bâtiments?

R.: Longtemps, les crédits n'ont pas été suffisants. Au mieux, car il y a beaucoup à faire pour rattraper le retard.

1000-1400

Q.: Quels départements demandent des projets?

R.: Tous les départements de la Ville, car nous sommes à leur service.

Q.: Le recensement se faisait sur l'état physique du patrimoine immobilier de la Ville de Genève. Cela existe-t-il encore?

Avez-vous fait un scanner de l'état de ces immeubles?

R.: 2 personnes travaillent sur le recensement du domaine bâti (programmes Mérit et Schroeder). Cela pourrait fonctionner mieux grâce à GEPIM.

1000-1100

Q.: «Graffitis et affiches» figure aussi à la page 107.

R.: Le Service des bâtiments disposera d'un budget de 1,5 million de francs pour ces interventions. Une coordination existe entre la Voirie et le Service des écoles.

Q.: Quelle prévention?

R.: Une démarche est entreprise par le Service des écoles et le Département de l'instruction publique sur les conséquences du jeu avec une bombe de peinture sur un immeuble.

Q.: Variation du personnel?

R.: La ligne des coûts diminue, car les nouveaux engagés remplacent des départs à la retraite. La charge salariale diminue.

La sécurisation des collections pose un grand problème pour obtenir des assurances la suite de la couverture des objets de valeur.

Agenda 21

Q.: Quels contrôles sur les chantiers?

Est-ce au moment de la soumission que la Ville de Genève exige des matériaux plus écologiques?

R.: Oui

Q.: Est-ce que M. Tornare a demandé à votre service l'élaboration du recensement des bâtiments scolaires?

R.: Oui, le prérapport est en cours d'analyse.

Q.: Pourquoi ne pas badigeonner les immeubles d'un repoussant à tags?

R.: La pierre est très durement agressée par ces produits.

Division de l'aménagement et des constructions – Energie

Page 101

1000

Q.: A-t-on dû faire marche arrière sur certaines expériences?

R.: Non.

Q.: Séparatif, unitaire?

R.: Tout n'est plus aussi certain. On ne va plus partout systématiquement sur le séparatif.

1000-1100

Q.: GMAO?

R.: Gestion de la maintenance assistée par ordinateur.

1000-1200

Q.: Suivi de la qualité de l'eau. Pourquoi, alors que nous sommes raccordés aux Services industriels de Genève?

R.: La légionellose est réapparue et si l'eau ne coule pas suffisamment il faut dès lors la contrôler. La mise en garde émane du Département de l'action sociale et de la santé.

*Page 102**Variation de personnel*

Q.: 21 postes au lieu de 26 au Service d'urbanisme?

R.: Réponse ultérieure.

Division de la voirie – Direction et secrétariat de la division*Page 104*Division de la voirie – Logistique et technique*Page 105*

2000-2300

Q.: Construction de matériel?

R.: En hiver, lors des périodes creuses, on occupe certaines personnes à construire et surtout à réparer du matériel (2 personnes).

Division de la voirie – Etudes et constructions*Page 105*

Q.: Amélioration de l'accès aux TPG, cela n'apparaît pas?

R.: Ces problématiques sont incluses dans toutes les autres problématiques de l'aménagement urbain, des routes, des voies, etc.

2000-2100

Q.: Les responsables d'entreprises se réservent-ils des places de parc pour leurs propres véhicules privés?

R.: Certaines entreprises respectent les riverains, d'autres moins.

Page 106

1000-1700

Q.: Barrières?

R.: Entretien optimisés de petits ouvrages par le biais d'un recensement et d'une planification des interventions.

1000-1400

Q.: A quel rythme doit-on renouveler le marquage et pour quel montant?

R.: Il faudra voir au ligne par ligne, cela inclut des places de stationnement, des délimitations de chaussées, les interventions sont plus ou moins lourdes, rafraîchir, nouveau tracé, compétences partagées entre la Ville de Genève et le Département de justice, police et sécurité. Une soumission vient d'être lancée.

1000-1600

Q.: Etudes visant à l'installation de limitation de la consommation. Quel est le concept?

R.: Transformation de fontaines, mise en place et entretien, action systématique. Le choix, c'est l'économie de l'eau et sa potabilité, il y a quelques inconvénients les jours de bise ou de vent.

Division de la voirie – Levée et nettoyage

Q.: Les molochs deviennent enfin possibles? Où en est-on?

R.: Le système choisi ne sera pas du type moloch. Le système choisi sera différent pour les bennes de récupération du verre. Car le système moloch se basait sur une implantation beaucoup plus dense et, le plus souvent, prévoyait le mélange des déchets. La loi cantonale demande le tri et c'est cette option qui est respectée.

Q.: Que devient le verre après collecte?

R.: Il n'est plus utilisé pour des chemins de forêt, mais retourne dans les verreries. Parfois encore pour devenir du sable de verre.

Q.: Qu'en est-il de l'information sur le tri, notamment en direction des personnes de langue étrangère?

R.: On pensait aboutir en deux ans, mais cela était trop optimiste et une équipe permanente d'environ trois personnes est sur le terrain et auprès des régions.

Q.: Comment est organisé le Service du nettoyage?

R.: C'est très long à expliquer, un contact extérieur serait plus simple. 200 personnes, 7 secteurs, machines décentralisées, etc.

Q.: Formation continue du personnel avec présentation de l'Agenda 21?

R.: Tous les cadres sont informés sur ces problématiques environnementales. Les personnels jeunes y sont souvent globalement plus sensibles.

Q.: Serait-il possible d'avoir un tableau des postes vacants, c'est-à-dire au budget mais non occupés?

R.: Toute photographie à un temps T montrera le volant de manœuvre inévitable: 10 postes sur 700 environ en permanence à la Voirie.

Auditions du 23 septembre 2003

Audition de MM. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie

En préambule, il est demandé si des informations nouvelles du magistrat sont disponibles.

Les auditionnés ne disposent pas de nouvelles informations à transmettre à la commission.

Etude du projet de budget 2004 ligne par ligne

Page 39

2001-315

Q.: C'est une nouvelle ligne, quelle est la nature de la ligne et de l'augmentation?

R.: Il s'agit de l'entretien de machines de bureau et de matériel informatique, dont la nouvelle machine à affranchir. C'est un montant imposé par le Service des achats.

2001-310

Q.: Grosse différence entre les comptes 2002 et ce qui est demandé pour 2004?

R.: L'augmentation de 1525 francs provient principalement des annuaires, revues et périodiques, essentiellement juridiques.

Q.: Cela n'explique pas une telle différence entre comptes et budget demandé, cela ne correspond pas à une réalité des besoins de la Ville pour fonctionner.

R.: La volonté est de doter la cellule juridique du département des moyens nécessaires à son travail.

2002-392

Q.: Le département s'est donc trompé dans son évaluation budgétaire 2003?

R.: Oui, cela a été rattrapé, réajusté.

2002-391

Q.: Pourquoi ce poste est-il supprimé?

R.: Il s'agissait d'un dépôt mis à la disposition de l'unité et qui n'a pas été repris par le département.

2002-392

Q.: Les montants ont pris l'ascenseur ailleurs, pourquoi ici cela monte-t-il?

R.: Il s'agit d'imputations internes en fonction des nouveaux locaux mis à la disposition des services ou quittés par les services ou encore des travaux.

2002-317

Q.: Dédommagements?

R.: Frais d'indemnité de participation à des congrès, frais de représentation. Les indemnités de fonction ont été diminuées.

Page 40

2101-301

Q.: Pourquoi une telle augmentation?

R.: Il y a l'équivalent de 9 postes qui sont proposés d'être transférés à la direction dans le cadre de la réorganisation qui se met actuellement en place. Il y a une diminution équivalente dans deux autres services.

Un poste d'administrateur informatique est demandé, toujours dans le cadre de la réorganisation des services.

Une somme de 500 000 francs est prévue pour engager, pour des durées limitées, du personnel (5 postes) afin de rattraper les retards dans la banque de données concernant le patrimoine.

Q.: N'y a-t-il pas un risque de doublon avec le travail de la GIM, qui fait aussi l'inventaire de son patrimoine immobilier locatif?

R.: Il ne s'agit pas du même travail. L'objectif est ici de fournir un outil qui permette de prévoir, par exemple, les rénovations, de les planifier, etc.

2101-315

Q.: Augmentation de la ligne?

R.: A nouveau, cela est imposé par le Service des achats, la DSI a rajouté 14 000 francs pour l'entretien du matériel informatique, s'y ajoute une part de l'ancien atelier d'Autocad dont le département doit prendre en charge le matériel qui est assez sophistiqué.

2101-310

Q.: Pourquoi cette modification porte-t-elle sur la ligne 310 et pas sur la 315?

R.: Il s'agit de deux choses différentes, le poste 310 c'est l'achat des fournitures et le 315 c'est l'entretien.

2101-365

Q.: Une explication est demandée sur cette ligne, 150 000 francs?

R.: La Ville est membre de la Fédération internationale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (FIUAT). La cotisation est fonction de l'importance des collectivités qui y adhèrent. La FIUAT a sollicité la Ville et le Canton pour organiser un prochain congrès (environ 900 à 1000 personnes) en 2006. Cette ligne sera reconduite sur trois ans.

La FIUAT désigne des commissions d'experts qui peuvent intervenir dans l'aide au développement.

Q.: D'autres villes du canton sont-elles sollicitées?

R.: Réponse le lendemain.

Page 41

2103-315

Q.: S'agit-il également d'équipements informatiques?

R.: Oui, entretien par des tiers.

2103-310/318

Q.: Quid de ce transfert entre cellules?

R.: Transfert à la cellule 318, 135 000 francs pour la maquette, la continuer et surtout l'exposer.

2103-392

Q.: Comment expliquer ces différences?

R.: Il s'agit à nouveau des imputations internes non maîtrisées par le département, l'estimation a été erronée en 2002 et réadaptée pour 2004.

Q.: La maquette devrait être un investissement et pas de l'entretien.

R.: Il faut différencier l'entretien de la maquette et la création de nouveaux modules qui figure en investissement.

Q.: Quelle est sa valeur, est-elle assurée?

R.: Réponse le lendemain.

Page 42

2104

Q.: Sur quelle ligne voit-on se traduire l'objectif du Conseil administratif d'améliorer la qualité de l'éclairage?

R.: Cela figure à la ligne 210450-318. Les objets particuliers tels que Genève ville lumière font l'objet d'une demande de crédit spécifique.

210400-392

Q.: Pourquoi une telle ascension de la ligne budgétaire?

R.: Il s'agit des prestations de la Voirie. Concertation et manifestation organisées par le département nécessitent les prestations de la Voirie.

Page 43

2105-314

Q.: Pourquoi cette différence de 100 000 francs?

R.: C'est une somme mise à la disposition du Service d'architecture pour des interventions, afin d'assurer un clôturage ou une sécurité sur des parcelles avant le démarrage de certains projets.

2105-438

Q.: Pourquoi la facturation est-elle diminuée?

R.: Il s'agit des 5% de prestations des maîtres d'ouvrage, la différence s'explique par la diminution du nombre de crédits importants suivis par ces services.

2106-301

Q.: Comment s'explique la baisse?

R.: Il s'agit du transfert de poste expliqué plus haut.

2106-315

Q.: Pourquoi cette ligne est-elle en baisse, alors que nos bâtiments ont besoin d'être rénovés?

R.: Il s'agit du poste «Effacement des graffitis»; on s'est rendu compte que cette somme suffisait pour poursuivre la politique de la Ville en la matière. Cette ligne ne concerne pas les bâtiments locatifs (GIM).

Q.: Cette somme est-elle adaptée aux besoins?

R.: On aurait besoin de plus, mais il faut avoir ensuite la capacité d'absorber les travaux, notamment avec du personnel.

Page 44

2107-312

Q.: Y a-t-il des baisses de consommation, des baisses de tarifs?

R.: Il s'agit d'économies.

2107-306

Q.: Prestations en nature?

R.: Il s'agit d'indemnités de vêtements professionnels.

2107-314

Q.: Pourquoi cette augmentation?

R.: Frais de ramonage. On a plus de cheminées.

2107-331

Q.: Pourquoi cette différence?

R.: Il s'agit d'amortissements qui arrivent à terme.

2107-392

Q.: Explication de la différence?

R.: Service des ressources humaines (prestations estimées destinées à ce service et au Service des achats).

23

Q.: Pourquoi cette différence de 2 500 000 francs? Dans quel esprit?

R.: Il s'agit essentiellement de l'effort fait dans le Service levée et nettoyage, ainsi que des frais de personnel et d'augmentations statutaires.

Page 45

230200-310

Remarque: Ça colle aux comptes et c'est appréciable.

230200-311

Q.: Par contre, ici, il y a une grosse différence entre les comptes et les demandes budgétaires. Alors?

3320

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2003 (matin)
Budget 2004

R.: Il s'agit de l'acquisition des caninettes, de corbeilles à déchets et des bennes déposées sur les marchés.

230200-316

Q.: Fêtes de Genève, les W.-C. Quelles prestations fournies aux Fêtes de Genève?

R.: Pour la Voirie, en 2002, cela représente 650 000 francs, heures du personnel comprises.

230201

Q.: Pourquoi cette différence entre les comptes et le budget?

R.: Concernant la ligne 365, il s'agit d'imputations internes qui sont facturées et non encaissées ou de la différence sur un rabais.

Page 46

230201-334

Q.: Pourquoi cette différence entre les comptes et le budget?

R.: Il est très difficile de faire une évaluation, et le montant ne peut guère qu'être passablement arbitraire.

230201-361

Q.: De quoi s'agit-il?

R.: Il s'agit de subventions indirectes pour des prestations à des institutions cantonales.

230202-313/318

Q.: Pouvez-vous donner des explications sur l'explication 150?

R.: C'est un constat de la réalité. Certains véhicules ayant été renouvelés, les charges d'entretien sont moindres lorsque les véhicules sont neufs.

Page 47

230402-314

Q.: Pourquoi cette augmentation par rapport aux comptes?

R.: 314-05: il s'agit des contrats sur l'entretien et le fonctionnement, par exemple, de l'écluse et du barrage du Seujet ou des systèmes de sécurité sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean ou encore du décanteur particulier du parc La Grange, etc.

230402-331

Q.: Pourquoi 17% d'augmentation?

R.: Il s'agit d'amortissements, cette rubrique est complémentaire à la rubrique 332, même si rien n'y figure pour cette année.

2304-365

Q.: Quelle subvention?

R.: Genève-Roule.

Etude des pages jaunes

Page 120

Q.: Participation de la Ville de Genève aux prolongements horaires des TPG pour les lignes urbaines. Sommes-nous les seuls à payer?

R.: L'Association des communes genevoises y participe avec les TPG.

Remarque annexe

Il serait important de disposer de la date de bouclage des crédits.

Auditions du 24 septembre 2003

Audition de M. Christian Ferrazino, maire, accompagné de MM. Gaston Choffat et Michel Ruffieux

Le président reprend quelques questions adressées à M. Christian Ferrazino et à M. Gaston Choffat.

Q.: Y aura-t-il, compte tenu du déficit annoncé, des modifications dans le budget?

R.: Non, il n'y en aura pas.

Q.: Quel est le bilan de la semaine de la mobilité et quelles en seront les suites?

R.: Il est un peu tôt pour tirer un bilan définitif. Cependant, certains n'ont pas voulu comprendre que nous étions passés d'une journée «En ville, sans ma voiture» à une semaine de la mobilité douce.

Chaque jour a proposé un thème différent. Ainsi, la Ville n'est plus la seule porteuse de l'événement, mais elle partage cette responsabilité avec les parents, les enseignants, les habitants, les autorités cantonales, les organisations internationales, des entreprises, les associations, les Transports publics genevois, etc.

Rapport à l'appui du projet de budget 2004

Page 87

1100

Q.: Qu'entend-on par «décharger le magistrat»?

R.: L'objectif est que le magistrat soit déchargé des tâches à caractère juridique ou administratif, par exemple le courrier quotidien, les réponses aux habitants. De plus, la fonction de maire est très prenante et justifie davantage encore cette possibilité de délégation.

2100

Q.: Concernant les PUS, où en est-on?

R.: La loi cantonale est intervenue sur les indices. Restent encore les problématiques du logement et des surfaces commerciales.

La gestion des surfaces administratives libres est encore possible.

Les PUS restent d'actualité, même en contenu restreint.

Q.: Unité du mobilier urbain: quelle unité va-t-on lui trouver, si les concours sont séparés pour chaque élément?

R.: Par exemple, le banc genevois est destiné à être installé partout, pas seulement sur les lignes de bus et tous les éléments doivent être intégrables partout.

Les différents éléments font donc l'objet de concours multiples avec un cahier des charges minutieusement établi, en intégrant ce qui existe déjà et la possibilité de s'accorder au mobilier déjà en place.

Le but est d'arriver à une harmonie sans forcément aboutir à l'uniformité, en tenant compte des fonctions propres de chaque élément.

Un commissaire craint cependant que ce saucissonnage n'entraîne une complète disparité.

R.: Le goût, les couleurs, tout ne peut pas plaire à tout le monde, c'est la raison pour laquelle la Délégation au mobilier urbain est largement représentative, et pas seulement le magistrat.

Certains membres de la commission souhaiteraient pourtant qu'un concept global soit défini avant le lancement des concours et les choix successifs.

Page 96

1300

Q.: Explication sur le mot «éphémère»?

R.: Ces aménagements sont une démarche inscrite dans le cadre de la réflexion sur la journée «En ville, sans ma voiture», cela dans le but de juger sur pièce dans des lieux où il y avait des demandes.

Les demandes d'autorisations ne sont pas aussi complexes que pour un aménagement définitif et cela permet de corriger le tir.

Les endroits testés sont le résultat des demandes d'associations, d'usagers, d'habitants, de commerçants. Cela n'a pas impliqué forcément une fermeture de la rue, mais simplement un espace utilisé différemment.

Certains aménagements ont mieux pris que d'autres et les demandes ultérieures seront adaptées à ces différents niveaux de réussite.

La Ville a encore d'autres projets pour l'an prochain en faisant des rotations pour tester d'autres lieux. On inclut dans ces aménagements le travail de quelques créateurs qu'il faut doser, afin de ne pas trop surprendre et de rester en rapport.

Q.: L'Office des transports et de la circulation est-il un partenaire de négociation commode?

R.: Plutôt non, il manque de personnel, qui ne peut répondre à nos besoins au point que la Ville a dû faire appel à des mandataires pour réaliser des dossiers à

leur place. Les interprétations de certaines dispositions sont parfois fluctuantes et ne facilitent pas le travail des services.

Q.: Dans quelle ligne trouve-t-on le financement de ces aménagements éphémères?

R.: Ces aménagements ne sont pas nouveaux cette année, voilà deux ans que la Ville en met en place, ce coût n'est rien par rapport à ce que l'expérience apporte en réalisation grandeur nature et en analyse. Le coût approximatif est de 400 000 francs.

Q.: Est-il possible de présenter ces aménagements au Conseil municipal?

R.: Le magistrat entend la demande et la prend en compte.

Q.: Quelles idées pour les commerçants de ces zones?

R.: Strasbourg a réussi cette gageure, il est parfaitement possible de faire vivre le cœur d'une cité avec un trafic privé diminué.

FIUAT

Q.: Y a-t-il d'autres participations au financement du congrès?

R.: Le budget d'organisation est partagé entre la Ville et l'Etat, la cotisation de la Ville étant de 910€ pour cette année. Cette organisation a vraiment pignon sur rue dans son domaine.

Q.: Variation de personnel?

R.: Dans le cadre de la réorganisation, certains postes ont été transférés à la direction, un poste est créé à la direction, celui d'administrateur informatique.

Une somme de 500 000 francs est budgétée pour des engagements ponctuels en vue de rattraper le retard dans la prise des données patrimoniales.

Q.: Valeur de la maquette? Assurance?

R.: 1 200 000 francs.

Assurée dans le cadre de la police globale de la Ville de Genève et dans ses locaux. En cas de prêt à l'extérieur, l'exposant doit prendre une assurance spécifique.

Q.: Exposer la maquette?

R.: Probablement des expositions temporaires quartier par quartier.

Matériel de fête

Q.: Y a-t-il moins de demandes de la part d'associations ou de privés?

R.: Non, plutôt en progression, environ de 10%.

Q.: Postes vacants à la Voirie?

R.: Photographie à la fin d'août 2003, 15 postes non occupés en voie d'être pourvus:

- 7 ouvriers
- 2 chauffeurs PL
- 2 ingénieurs
- 1 maçon
- 1 directeur adjoint
- 2 chauffeurs petits engins

Energie

Q.: Y a-t-il eu des projets réalisés, puis abandonnés suite à l'expérience?

R.: Groupe chaleur-force du site des Conservatoire et Jardin botaniques. Echec, puis abandon.

Photovoltaïque de l'école de l'Europe, faite en 1997: résultats mitigés.

Mazout dit «extra-vert»: pas si extra-vert que cela.

Energie

Q.: 316: location de matériel de communications.

R.: Il s'agit des fax, qui figuraient à la rubrique 31031 auparavant.

Journée sans voitures

Q.: Sous quelle rubrique se trouve-t-elle? Et combien a-t-elle coûté?

R.: 31861.

412000

Q.: La Ville pourrait-elle aussi inciter les villes suburbaines à participer financièrement?

R.: La Ville écrit déjà systématiquement à tous les conseils administratifs, seuls Meyrin et Vernier participent quelquefois aux séances. Pour le reste, c'est la Ville de Genève qui porte ce travail.

Q.: Que compte faire le maire du congrès FIUAT? Présenter les grandes réalisations genevoises?

R.: Congrès commun avec le Canton, chaque congrès fait l'objet d'un thème qui touche à l'aménagement, au logement ou à l'urbanisme. Ce thème sera choisi et débattu à Vienne, en octobre.

Q.: Les dépenses d'entretien des bâtiments plafonnent, n'est-ce pas regrettable?

R.: Si vous êtes d'accord de faire progresser cette ligne, le Conseil administratif le prend volontiers et les employés de l'administration feront l'effort corollaire.

Q.: L'achat de la rue du Stand 25 fait progresser le patrimoine administratif, mais le patrimoine financier ne bénéficie pas d'autant de moyens?

R.: La Ville reste attentive à ces besoins et y répond souvent par le biais de demandes de crédit de rénovation qui passent devant le Conseil municipal.

Fin des auditions.

Un tour de table est proposé par le président.

Tour de table, prise de position des partis

Les libéraux considèrent que ce budget est étudié à la hâte et que le temps est trop court pour bien préparer les amendements. Ils s'attacheront à remettre en cause les montants issus de la comparaison entre les comptes 2002 et les budgets 2003 et 2004. Les amendements libéraux demanderont donc d'être plus près des dépenses constatées en 2002. Trop d'argent est dépensé dans des brochures jamais distribuées. Les amendements libéraux concerneront le groupe 31.

L'Union démocratique du centre partage la préoccupation libérale et constate les mêmes différences entre comptes 2002 et projet de dépenses 2003 et 2004.

Le groupe démocrate-chrétien, estime comme les libéraux et l'UDC, que les départements deviennent «gras». Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie passe de 141 millions à 151 millions de francs en deux ans, ce chiffre laisse le Parti démocrate-chrétien pantois. Les moyens qu'utiliserait le parti ne seraient sans doute pas les mêmes. Une société saine ne peut

pas seulement augmenter ses charges de personnel. Il y a passablement de cousins agréables dans ce budget et cela ne permet pas d'améliorer la qualité de vie en ville. Il y a toujours plus de «plus» et de moins en moins de «moins». En ce qui concerne les aménagements éphémères, le Parti démocrate-chrétien n'est pas convaincu de la bonne foi du maire. Certains habitants s'en sont aussi plaints.

Il faudrait s'interroger sur le concept du mobilier urbain.

La gestion du dossier FIUAT ne satisfait pas le Parti démocrate-chrétien. 500 000 francs sur trois ans, c'est trop. Un amendement demandera la suppression de cette ligne ainsi qu'une modification de la somme attribuée au patrimoine financier.

Les radicaux constatent que la dette remonte et qu'il n'y a pas de volonté de diminuer les coûts. Ils saluent l'augmentation en faveur des transports collectifs, de la propreté urbaine et de l'entretien du patrimoine. L'augmentation du nombre des fonctionnaires est une augmentation durable pendant toute leur fonction et leur retraite. Les radicaux persistent dans leur refus de ce budget, même le budget des travaux n'est pas le plus catastrophique.

Les Verts apprécient ce budget, qui s'inscrit parfaitement dans la politique menée par le conseiller administratif lors de la précédente législature. Les postes demandés correspondent aux attentes formulées par le Conseil municipal, à savoir: les interventions sur la propreté des rues, la préservation du patrimoine bâti par le biais de l'inventaire de celui-ci afin d'en planifier l'entretien, l'aménagement urbain, la modération du trafic, etc.

Les socialistes partagent l'avis des Verts sur la continuité du projet politique de l'Alternative. Ils saluent la volonté de fournir la main-d'œuvre nécessaire à la préparation des dossiers et aussi aux interventions sur le terrain. Il y a de grands projets en cours et il faudra du personnel pour les faire aboutir. La problématique des apprentis ne semble pas avoir trouvé de solution et leur nombre stagne dans l'administration municipale. Ils ne partagent pas le discours du Parti démocrate-chrétien sur la FIUAT.

Le Parti du travail se déclare satisfait du budget présenté par le magistrat Ferrazino. Il se reconnaît dans ce budget de l'Alternative. Les amendements seront examinés attentivement, mais il ne cède pas à la facilité de comparer les comptes avec une projection comme le budget. Les aménagements éphémères sont des essais à prendre comme tels pour progresser dans les prochaines tentatives. La Ville doit certes entretenir son patrimoine, mais les privés doivent aussi participer à cette amélioration de l'image de notre ville. Pour ce qui est des engagements, tout a été bloqué pendant près de huit ans, il est normal de rattraper en fonction de réels besoins.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) constate que toutes les propositions sont marquées du sceau de la vision à long terme et c'est un élément essentiel depuis que le département est dirigé par M. Ferrazino.

Vote final

Vote en bloc du projet de budget 2004 du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie amendé par la commission des travaux.

Le budget du département est accepté par 8 oui (2 Ve, 2 AdG/SI, 3 S, 1 T) contre 5 non (3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (1 R, 1 DC).

Audition par la commission des finances du 30 septembre 2003

Audition de M. Christian Ferrazino, maire, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné par MM. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie, en présence de M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux, accompagné de M. Alain Marquet, rapporteur du budget de la commission des travaux, par la commission des finances, sous la présidence de M. Didier Bonny

Le président de la commission des finances propose d'étudier les pages 87 à 109 du rapport du Conseil administratif à l'appui du budget 2004.

Page 93

1000-1100

Q.: Lorsqu'un objet immobilier est à vendre sur le territoire de la Ville de Genève, la Ville est-elle systématiquement mise au courant?

R.: Oui.

Q.: Existe-t-il un droit de préemption pour la Ville de Genève?

R.: Pour participer aux enchères, il faudrait que la Ville de Genève dispose de la somme nécessaire à l'éventuel achat. La Ville a bien été dotée de 5 millions de francs par le Conseil municipal, mais il s'agit d'une ligne du programme financier quadriennal et cet argent n'est pas disponible pour participer à des ventes aux enchères immobilières.

Quant au droit de préemption, il n'est possible qu'en zone 3 de développement.

Page 92

Q.: Variation de personnel?

R.: La base de données doit être gérée par un administrateur informatique, qui ne peut être détaché de la DSI, mais doit être pris en charge par le département.

Q.: Pour combien de temps est créé ce poste?

R.: Pour longtemps, afin de préserver la continuité de la procédure de prise de données. A changer trop souvent de stratégie de saisie, il y a un risque d'obsolescence de la base de données.

Page 96

1000-1200

Q.: Architectes récemment installés?

R.: La volonté de la Ville de Genève est de disposer, pour les édicules, à la fois d'une mécanique interne fiable et d'un design extérieur intéressant. De jeunes bureaux s'intéressent à cette problématique. C'est l'occasion de faire leur preuve dans l'habillage de ces édicules.

Q.: Des précisions sont demandées sur l'aménagement de la rade.

R.: Plusieurs projets arrivent par vagues successives et il ne sera pas attendu que tout soit prêt pour procéder à la mise en place des divers éléments. Cette mise en place se fera progressivement.

Plaine de Plainpalais

Un projet est prêt et une demande de crédit sera déposée au Conseil municipal.

Une concertation et l'information au public sont prévues.

Une séance publique est fixée pour le 10 novembre 2003.

Ainsi, le projet devrait arriver devant le Conseil municipal en janvier prochain.

3000-3100

Q.: Comment sont vérifiés l'éclairage et son entretien?

R.: En principe, un plan est à jour et l'intervention est planifiée par secteur, en fonction des heures cumulées de fonctionnement.

Page 98

Q.: Agenda 21.

R.: Les rapports sont pris en considération pour la réalisation ou la gestion ultérieures.

Page 99

Q.: Variation du personnel, ingénieur projet.

R.: Le département est sous-équipé pour les études de faisabilité. Un seul poste actuellement, alors que tous les services de l'administration municipale sollicitent des études.

Page 100

1000-1100/1200

Q.: Graffitis?

R.: Des secteurs ont été définis et des entreprises assurent l'effacement des graffitis au plus tard dans les 48 heures.

Malheureusement, ni l'Etat ni les privés n'entreprennent ce qui serait nécessaire pour confirmer l'amélioration constatée sur les immeubles de la Ville de Genève.

Page 103

1000

Q.: Un poste d'adjoint de direction a été voté l'an dernier pour remplacer à terme M. Choffat, ce poste devrait-il disparaître?

R.: Une réorganisation de la Voirie amène à constater que les compétences requises appellent un poste de directeur et un poste de directeur adjoint. Ce poste d'adjoint est libre actuellement, car il a d'abord fallu définir le profil exact nécessaire.

Page 108

2000-2400

Q.: Maintien qualitatif, il n'y a donc pas de progrès?

R.: Le maintien d'une bonne prestation est déjà ambitieux.

Projet de budget 2004

Les amendements sont présentés globalement par M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux.

Amendement p. 43 – 2106-314

Q.: Que pense le magistrat de cet amendement?

R.: Il fallait faire des efforts budgétaires et c'est à contrecœur que le département a dû faire ce choix. Mais ce million pourrait être remis et serait accepté par le magistrat. Le Conseil administratif pourrait le reprendre à son compte.

Un commissaire se déclare surpris que la commission des travaux n'ait pas voté de compensation à cette dépense supplémentaire.

Le président de la commission des travaux explique qu'il préside, mais qu'il ne peut bien évidemment rien imposer à ses commissaires.

Page 120

Horaires TPG

La Ville de Genève participe au financement de missions que le contrat de prestation n'assure pas.

Page 121

230402-365

Q.: Quel partage avec le Canton?

R.: 50 000 ou 100 000 francs. Une réponse exacte sera fournie ultérieurement.

Q.: Est-ce le département qui évalue les prestations en nature?

R.: Non. C'est la GIM.

Fin de l'audition.

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2004 et le projet de budget 2004 du département des affaires culturelles.**Rapporteur: M. Jean-Marc Froidevaux.**

La commission des arts et de la culture a examiné le projet de budget du département des affaires culturelles sous la présidence de M^{me} Virginie Keller Lopez lors de ses séances des 11, 18 et 25 septembre 2003. M^{me} Laurence Schmidlin a pris fidèlement le procès-verbal, ce dont le rapporteur la remercie vivement.

De son côté, la commission des finances a procédé à l'examen du budget du département des affaires culturelles lors de sa séance du 30 septembre 2003, sous la présidence de M. Didier Bonny, en présence du magistrat et de ses collaborateurs, de la présidente et du rapporteur de la commission des arts et de la culture. M^{me} Laurence Schmidlin y a également pris les notes de séance et le rapporteur lui réitère ses vifs remerciements pour la promptitude et l'exactitude de son travail.

Argument (qui prend la forme d'une libre interprétation du *Chant des Nibelungen*)

Premier acte où l'on découvre Siegfried déjà et Wotan encore qui se disputent le trésor des Ondines, balançant entre la pureté du monde originel dont Siegfried est le gardien de la loi et la défense du château du Walhalla aux impérieuses murailles qui abritent Wotan..... Page 3333

Acte II où entrent en scène Alberich, patient forgeron et fier gardien de l'anneau magique, quoique aveugle de ses impuretés, et les géants Fassolt et Fafner, que l'ambition dévore dans leur propre quête du trésor. Mais Alberich est prudent et la quête des géants servaine.....Page 3337

Acte III qui voit les géants Fassolt et Fafner déterminés cependant à déposséder Alberich de son trésor. Ils échafaudent des plans et comptent assez naïvement sur la trahison autant que sur leur propre réconciliation pour triompher. Sans surprise, leurs anciennes querelles sont plus fortes et les stratagèmes échouent. Pendant ce temps, Wotan, après avoir mis le feu au Walhalla, regarde impassible Freya emportée par le fleuve en tumulte..... Page 3349

Acte IV qu'écrit la commission des finances, et dont on peut deviner qu'aux querelles des géants Fassolt et Fafner succéderont ensuite les rivalités de Brunehilde et Gudrun et que leur mariage tour à tour avec Siegfried demeurera stérile avant que leur amour soit purifié par le feu et la force du courage..... Page 3362

Acte V qui est aussi l'épilogue sera joué le 6 décembre 2003. Il verra poindre Siegfried et l'ordre nouveau ou le retour des dieux antiques rétablis dans leur puissance.

1. Grandes lignes du budget 2004 et politique de la culture à court et moyen terme (10 septembre 2003)

La commission des arts et de la culture n'avait pas procédé à l'audition du magistrat sortant, selon la nouvelle procédure budgétaire. Cela, pour mémoire, en raison du fait qu'il ne sollicitait plus les suffrages et confiait à son successeur le soin d'établir et de présenter ses orientations politiques.

Présentation du magistrat

M. Mugny, conseiller administratif en charge du département des affaires culturelles à compter du 1^{er} juin 2003, a présenté ses grandes orientations lors de la séance de la commission du 11 septembre 2003.

Celui-ci a, avant tout propos, souligné la nécessité de mener une véritable politique culturelle et de l'inscrire dans une image et un développement cohérents.

A cet égard, un instrument nouveau est en cours d'implantation à Genève, soit la Conférence culturelle tripartite, à l'égard de laquelle il indique une ferme intention d'aller de l'avant, ce d'autant plus que le projet est maintenant très avancé et qu'il fait l'objet d'un bon accueil auprès de tous les partenaires.

Il s'ensuit un florilège de projets généraux ou de projets de détail. Il faut souligner que l'enthousiasme du magistrat aussi bien que les liens entre l'ensemble des scènes dont la gestion constitue un axe d'action du magistrat ont rendu la prise de notes difficile et le résumé dans le présent rapport délicat. Il ne faut donc pas prendre à la lettre les propos rapportés ci-dessous – faute d'être rapportés avec suffisamment de précision ni d'être exhaustifs quant aux thèmes abordés – mais les considérer comme les champs de travail du département et du souffle qui y préside. L'ordre de présentation ci-après n'est que partiellement celui du magistrat et ne reflète en conséquence pas l'état de ses priorités entre elles.

La musique acoustique et la musique amplifiée méritent d'avoir des salles qui leur sont dédiées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Au contraire, la musique amplifiée est couramment pratiquée à la salle communale de Plainpalais, qui est très inadéquate pour cela. Il y a lieu de la réserver à la musique acoustique, tandis que la salle de l'Alhambra une fois réaménagée sera vouée à la musique amplifiée. Des travaux à hauteur de 23 millions de francs doivent cependant être engagés préalablement dans cette salle. De tels travaux sont absolument nécessaires et urgents, aussi bien pour des raisons de sécurité des artistes qui s'y produisent que pour des motifs de conservation de ce bâtiment classé dont un grand nombre d'éléments sont devenus malsains.

La salle du Petit Casino est très sous-utilisée, puisqu'elle est libre 6 à 7 mois par année. Elle pourrait accueillir le théâtre populaire – et des discussions sont en cours actuellement avec M. P. Cohen et la Compagnie Confiture – en complément de la Revue de Genève et du Festival Voix de fête. Elle pourrait également accueillir le Théâtre du Caveau et libérer Saint-Gervais au profit de nouvelles activités.

Ce dernier lieu mérite de redevenir la «Maison des jeunes» qu'il était à l'origine. Dans ses sous-sols, les salles permettent d'y faire du bruit sans déranger personne. C'est en ce sens un lieu qui manque à Genève à l'image du «Brise-Glace» d'Annecy. A terme, l'isolation des étages pourrait être refaite afin de permettre une sonorisation légère. Ainsi, le soir, les jeunes pourraient louer les locaux à un prix dérisoire et profiter du matériel qui s'y trouve pour organiser des concerts.

Certaines activités logées aujourd'hui à Saint-Gervais pourraient trouver une place cohérente au Bâtiment d'art contemporain. Pour cela, une solution doit être trouvée pour loger la collection de véhicules anciens de M. Jean Tua, à l'égard duquel des solutions existent, soit dans un autre lieu en ville, soit dans le canton. Le Centre d'art contemporain pourrait ainsi développer une véritable synergie autour de sa mission première et avec les nombreuses galeries qui le jouxtent.

La Ville a décliné l'offre de M. Jean Tua de recevoir sa collection, dont ni l'intérêt ni le prestige ne sont contestés. La Ville observe même que cette collection est très saine financièrement. Ce sont toutefois des motifs économiques qui ont déterminé ce choix, dans la mesure où la conservation de ces véhicules, même immobiles, est d'un coût inaccessible à notre municipalité. D'autres communes de Genève, voire de Vaud sont, par contre, sans doute intéressées et permettront la sauvegarde de cette collection.

Les milieux de la danse sont aujourd'hui fédérés autour de l'Association pour la danse contemporaine (ADC), qui les représente. En attendant la mise à disposition de la future Maison de la danse qui est aujourd'hui très bien engagée, elle

disposera d'une salle heureusement aménagée pour des spectacles chorégraphiques aux Eaux-Vives en ce qu'elle offre une grande scène. Provisoirement, la salle communale des Eaux-Vives devient une petite maison de la danse.

Le département examine un projet pour la Bibliothèque publique et universitaire (BPU). Cette dernière possède un fonds de plus de 3 000 000 d'ouvrages, mais n'en tient à la disposition des chercheurs ou du public qu'à peine 50 000. Le projet à l'étude tend à mettre à la disposition des lecteurs environ 300 000 volumes dans un bâtiment à construire en sous-sol du parc des Bastions. Considérant l'importance nationale de la BPU et la richesse exceptionnelle de ses collections, on doit pouvoir compter sur un financement de la Confédération. Le rectorat est associé à ces discussions, qui portent également sur la création à long terme d'un dépôt cantonal, voire intercantonal regroupant les dépôts actuels.

Quant au Théâtre Para-Surbeck, sa ligne budgétaire est supprimée dans le projet de budget. Il demeure subventionné jusqu'à la fin de la saison 2003-2004. Cette décision repose sur le fait que ce théâtre se situe sur le même créneau que la Compagnie Confiture, soit le divertissement, mais qu'il est toutefois de moindre qualité.

Complément d'informations à la suite des interventions de la commission

Le débat d'actualité concerne en particulier le Théâtre de la Comédie et celui de Carouge. Les décisions qui ont été rapportées dans la presse et qui font aujourd'hui l'objet d'un débat souvent riche en amertume sont principalement la mise en œuvre des recommandations du «Groupe des 17», soit des professionnels du théâtre, lesquels ont conclu à l'utilité de fusionner ces deux institutions. Ces conclusions étaient en outre largement connues des milieux concernés et l'annonce d'un travail sur l'idée d'une fusion des deux institutions ne comportait guère d'éléments de surprise.

A cet égard, répondant à la critique que, en supprimant deux théâtres pour en faire un, ce sont les réseaux de ces institutions que l'on terrasse également, le magistrat souligne que la «Nouvelle Comédie» comporterait deux salles, que les réseaux d'artistes actuels y trouveront tout aussi bien leur place que par le passé, qu'au contraire des emplois nouveaux sont liés à ce projet. Par contre, ensuite de la réalisation de ce projet, il n'y aurait alors plus qu'une seule direction.

La réflexion est dominée par la question de savoir comment organiser le théâtre à Genève. La Ville n'a pas les moyens de s'offrir deux salles du type de celles du Théâtre de Carouge et de la Comédie et de satisfaire à leurs ambitions respectives, ce d'autant plus que leurs ambitions, en matière du niveau de qualité, sont particulièrement justifiées. Cet objectif est sain, mais il ne peut être atteint

qu'en créant une nouvelle salle qui rassemble les forces et les synergies qui lui sont nécessaires. Il ne peut par contre être atteint dans ni l'une ni l'autre des salles, dans la mesure où leurs dimensions ne permettent pas d'accueillir des spectacles en tournée, ni d'exporter leurs propres spectacles.

Le rachat de la salle du Grand Casino ou du Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) n'apporterait aucune solution.

Le Conseil municipal se penche sur cet objet depuis de très nombreuses années. Aujourd'hui, trois sites sont à l'étude pour accueillir une «Nouvelle Comédie». Il y a lieu déjà de préciser que la construction d'une nouvelle comédie sous-entend, sans ambages, l'abandon de la salle existante, tant il est paradoxal de soutenir qu'une nouvelle scène est absolument nécessaire et que l'actuelle mériterait de poursuivre sa mission. Quoi que devienne le bâtiment de l'actuel Comédie, il ne demeurera pas, une fois la nouvelle salle construite, un théâtre municipal.

En ce qui concerne l'accès des handicapés aux salles de spectacles, une attention a été portée à la réalisation d'un ascenseur adéquat au Grand Théâtre. Un recensement des bâtiments et des difficultés qu'ils comportent pour les handicapés est en cours. Plus concrètement, le département a introduit une directive interne recommandant d'engager des handicapés, à qualité égale avec les personnes valides (à qualité égale, place de travail égale).

Le projet «La rue est à vous» s'insère dans le concept de l'intégration, laquelle commence dans son propre quartier. A cet effet, la Ville vient d'engager deux personnes de talent pour mener un travail de fond sur deux ans. Leur mission est de choisir deux quartiers par rive et d'y créer «quatre histoires de quartier».

Les conventions de subventionnement constituent une piste intéressante. En ce qu'elles lient les productions théâtrales ou musicales, la Ville pourrait en contrepartie disposer d'une représentation gratuite. Quant aux arts plastiques, la cession annuelle d'une œuvre de qualité profiterait à nos collections. Elles sont en outre un instrument de prévisibilité budgétaire appréciable à la Ville et certainement nécessaire aux subventionnés.

Le Grand Théâtre et l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) ne connaîtront, au niveau budgétaire, pas de profond changement. Si la Ville a augmenté exceptionnellement sa subvention au Grand Théâtre l'année dernière, ce le fut à titre exceptionnel. Il s'agissait des adaptations légales aux dispositions de la LPP liées aux charges du personnel. Seule une petite partie de cette somme était disponible pour la production. L'OSR entreprend quant à elle, en concertation avec ses musiciens, de désigner un nouveau chef, en remplacement de M. Steinberg.

L'attention du magistrat est enfin attirée sur la situation de la Convention tripartite dont il disait qu'elle était à bout touchant. La commission ne partage pas cet avis. Alors qu'elle avait auditionné le conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique et M. Vaissade, elle avait attiré l'attention de ces derniers sur un certain nombre d'amendements qui lui paraissaient nécessaires et demeurés à ce jour sans suite. En l'état, compte tenu des divergences, des travaux importants doivent encore intervenir et se pose la question de la mise en œuvre d'une méthode en vue d'aplanir les divergences entre les parties.

2. Questionnement par la commission à l'intention du magistrat et de ses collaborateurs (18 septembre 2003)

Faut-il attendre des variations du budget après la prise de connaissance des nouvelles recettes revues à hauteur de moins 27 millions de francs et déterminant un budget déficitaire?

Le magistrat informe la commission que, en l'état des travaux quant à la situation budgétaire, aucune décision n'a été prise en ce qui concerne le département des affaires culturelles. En principe, le budget présenté le 15 septembre ne devrait pas comporter d'amendement en ce qui concerne le département. Toutefois, si des modifications sont apportées, elles seront portées à la connaissance de la commission en temps opportun.

Examen par la commission du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004

Rapport, en général: ne doit-on pas regretter que les objectifs établis dans le rapport soient plus des tâches à accomplir plutôt que des objectifs à atteindre?

Le magistrat reconnaît volontiers que la remarque est pertinente. Toutefois, lors de la séance du 11 septembre 2003, le magistrat a fait un tour d'horizon de ses objectifs à atteindre. Si aujourd'hui on peut faire le reproche au rapport du Conseil administratif, en ce qui concerne son département, de manquer d'ambition, il souligne que toute garantie est donnée immédiatement à la commission que tel ne sera pas le cas lors du budget 2005, qui constituera le premier budget du magistrat.

Rapport pp. 112, 114, 116, 138: le rapport prévoit l'engagement d'un administrateur Agenda 21, ne faut-il pas observer au vu des objectifs du département que c'est à lui de fixer son propre cahier des charges?

Plusieurs problèmes concernent l'Agenda 21 dans le département. Il faut pour les résoudre connaître l'énergie, la circulation des fluides, etc., et le monde artistique pour imposer ses règles. Il est en outre important que le monde culturel appréhende correctement l'Agenda 21.

Certes, le cahier des charges de l'administrateur doit être élaboré par lui-même. D'ores et déjà de nombreux objectifs lui sont assignés, si bien qu'il faut relativiser cette circonstance.

Il faut aussi retenir, au titre de l'expérience sur l'Agenda 21, le travail déjà entrepris par les Conservatoire et Jardin botaniques en matière de médecine phytothérapique à l'intention des pays du tiers monde, travail qui répond pleinement aux trois objectifs de l'Agenda 21, soit le développement durable par une meilleure connaissance des espèces, l'amélioration sociale par la possible élaboration par les habitants eux-mêmes de médicaments à base de plantes et le développement économique à la faveur de la réallocation des ressources vers d'autres utilités premières.

Rapport p. 113, 1000 Assistance et conseil à la présidence, 1400 – Combien y a-t-il de conventions de subventionnement?

Il y a actuellement 4 conventions, soit avec la Bâtie, l'OSR, l'AMR et Contrechamps. D'autres conventions sont en cours de négociation et devraient bientôt aboutir avec le Théâtre Am Stram Gram, le Black Movie Festival et le Centre d'art contemporain.

Le but est d'arriver avec ce type de convention à pérenniser un certain nombre d'institutions et à stabiliser les budgets sur le long terme.

Rapport p. 115, 2000 Subventionnés, 2100 – Le rapport prévoit l'achèvement de la billetterie électronique. A-t-il été par le passé question que la Ville reprenne à son compte la défunte Billetel?

Aujourd'hui, le réseau se met en place et se finalise dans une forme minimale. La Ville reconstruit une nouvelle base pour ses propres institutions reliées avec les points de vente de la Ville. Plusieurs modèles ont été étudiés par le Conseil administratif et la Direction des systèmes d'information (DSI). La Ville a choisi un modèle offrant de bonnes potentialités de développement et de partenariat. L'objectif était de répondre directement aux besoins de ses propres institutions, qui se sont trouvées en grandes difficultés après la faillite de Billetel. Le projet a été choisi par le Conseil administratif dans le courant du mois d'août 2003.

Le remplacement ou l'acquisition d'un nouveau logiciel de billetterie fait partie d'un crédit extraordinaire de 1994 relatif à Billetel dont la queue suffit pour acheter la licence du nouveau logiciel. Les nouveaux partenaires devront à leur tour acquérir le logiciel et la licence, s'ils acceptent de s'interconnecter. Il n'y aura plus de structure autonome du type de Billetel. Ce logiciel permet la vente en ligne et le paiement par Internet.

Le pilotage de l'opération est confié au département des affaires culturelles, qui bénéficie de l'appui de la DSI.

Rapport p. 115, 3000 Scènes culturelles, 3100 à 3300 – Qu’est-ce qu’Artifax?

Le logiciel Artifax est un logiciel de gestion de salles. Il permet de coordonner toutes les données de la gestion d’une salle: agenda, besoins en personnel, planning des occupations, fiche technique, suivi des tarifs, création de bases statistiques, gestion des fréquentations, etc., le tout dans un produit unique, partagé en réseau. Le logiciel est utilisé pour la gestion de nombreuses salles en Angleterre et en Allemagne. Il a fait l’objet d’une démonstration à Genève, après une étude de marché. Il conviendrait au service administratif et technique et intéresse d’autres services de la Ville, dont le Service des écoles. Son acquisition se ferait par le biais du programme informatique quadriennal.

Ce logiciel ne permet toutefois pas la gestion de la billetterie.

Rapport p. 117, 1000 Mission de promotion – Est-il prévu une évaluation des campagnes de communication?

Une telle campagne est difficile à mener. Il est difficile de savoir comment l’information atteint sa cible. Les activités culturelles ne peuvent toutefois faire l’économie d’une communication adéquate et le but est qu’elle atteigne le plus grand monde sans qu’il soit possible de savoir comment, au final, elle atteint le public visé aussi bien qu’un nouveau public, qui somme toute constitue la cible principale de la communication du département.

Rapport p. 117, Objectifs 2004 – Est-ce le rôle du département de produire des événements, que coûtent les propres productions de la Ville?

Le département ne produit pas, il organise. Il engage des personnes pour produire des événements à Genève. Il faut voir, en dehors de la Fête de la musique, les concerts d’été, la remise de mandats à divers tiers, lesquels perçoivent des honoraires pour leur activité.

En ce qui concerne le coût de ces productions propres à la Ville, sa détermination demande d’importantes recherches indisponibles dans le délai de l’examen du budget 2004.

Rapport p. 117, 1000 Missions de promotion, 1200 – Que sont la revue Dactualité et autres supports nouveaux?

Le magazine Dactualité dure six minutes et est diffusé sous forme de publiportage sur les TV locales (TV Léman bleu, TV8 Mont-Blanc). Ce magazine existe de longue date.

Quant au cd-rom, c’est un instrument nécessaire aussi bien pour les collaborateurs que pour le public. Il s’agit de quelque chose de nouveau et modeste considéré comme nécessaire à l’information aussi bien au niveau interne qu’externe.

Rapport p. 117, 1000 Missions de promotion, 1500 – Quelle relation avec Genève Tourisme et quel type de promotion culturelle internationale?

La Ville se distingue de Genève Tourisme en ce qu'elle ne considère pas les Fêtes de Genève comme un élément essentiel de l'offre culturelle ou festive. Au contraire, la Ville tient à mettre en valeur ce qui lui paraît être ses domaines d'excellence, qui malheureusement ne sont pas considérés par Genève Tourisme comme des atouts à mettre en valeur. En cela, certains objectifs du Conseil administratif ne sont guère conciliables avec les objectifs de Genève Tourisme.

Genève Tourisme vise une clientèle plutôt de passage ou de congrès. La demande culturelle de Genève Tourisme est, par exemple, satisfaite par des institutions comme la Fondation Gianadda à Martigny, qui offre plutôt des exploits qu'elle ne cherche à s'inscrire dans une politique culturelle structurée.

Des rencontres avec Genève Tourisme ont lieu régulièrement en vue de résoudre les questions liées à ces objectifs différents. Genève Tourisme est subventionné par le département des finances et non pas par celui des affaires culturelles. Toutefois, le magistrat imagine qu'un contrat de prestation portant sur les objectifs culturels du département pourrait voir le jour avec cet office.

En outre, au plan régional, la Ville développe en collaboration avec les différents offices de tourisme régional, y compris en France voisine, des rencontres qui ont lieu deux fois par an en Savoie et qui sont fort utiles dans la mesure où elles permettent des contacts directs.

Enfin, la Ville édite une petite brochure sur les attractions de Genève qu'elle envoie à diverses régions frontalières.

Rapport p. 118, 2000 Missions en faveur du public, 2300 – La carte «20 ans 20 francs» a-t-elle un impact réel?

Ce projet a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail. Différentes expériences ont été tentées dans d'autres municipalités. La Ville a choisi cette solution. Pour le moment, après deux ans, il en a été vendu environ 1500 par an, ce qui est un résultat modeste. Au départ, 40 institutions étaient liées à ce projet, lesquelles participent très positivement à sa promotion; aujourd'hui, 20 autres institutions se montrent intéressées à la rejoindre. Une véritable étude de l'expérience sera établie dans trois ans, soit après cinq ans de vie du projet ainsi qu'il avait été convenu *ab initio*.

Rapport p. 119, 1000 Mise en place de la politique culturelle, 1100 – Qu'en est-il de l'aide à la création cinématographique, ne faut-il pas regretter la diminution de l'aide à la création, alors que le Conseil municipal en avait voté le principe de l'augmentation?

L'aide passe mieux à travers le Fonds Regio. La participation est convertie en pour-cent du total du fonds, qui collecte, outre l'argent des collectivités, l'argent de certains partenaires. Ainsi, les objectifs fixés par le Conseil municipal sont mieux atteints à travers le Fonds Regio qu'à travers le fonds municipal. A titre d'exemple, de 2000 à 2002, la Ville a investi 200 000 francs dans le Fonds Regio et les cinéastes genevois ont touché en contrepartie plus de 2 millions de francs.

Il y a lieu ensuite de s'interroger sur la diffusion de ces œuvres. Pour ce faire, le département réfléchit à un concept, peut-être dans le sens de la motion M-367 pour la projection de films en plein air. Cette solution est intéressante, mais, observe le département, elle n'est pas nécessairement très respectueuse de l'œuvre.

Rapport p. 119, 1000 Mise en place de politique culturelle, 1100 – Qu'est-ce que le projet de nouvelle fête de la danse?

Pendant la Fête de la musique, la danse occupe la cour du Musée d'art et d'histoire. L'idée est de prolonger cette manifestation quelques jours. Cette somme est gérée par l'ADC. Il s'agit d'une enveloppe, dans la mesure où c'est là un nouveau projet qui tient compte également des nouvelles contraintes pesant sur l'ADC qui utilise maintenant des nouveaux locaux dans la salle communale des Eaux-Vives.

Rapport p. 120, 2000 application de la politique culturelle, 2100 – Comment résoudre la question de Weetamix?

Le département continuera à soutenir D3, anciennement Weetamix, selon les conclusions du rapport voté par le Conseil municipal.

Rapport p. 120, 2000 Application de la politique culturelle, 2200 – Quel est l'objectif de la rénovation du Théâtre de l'Orangerie?

Un avant-projet est en cours. Depuis son origine, l'Orangerie est un lieu de fêtes et de théâtre. Elle a une scène depuis toujours, mais aujourd'hui elle est murée. En hiver, elle retrouve sa fonction à proprement parler d'orangerie.

A l'avenir, la scène ancienne sera rouverte et des gradins prendront place. Une étude est en cours, elle porte sur la meilleure habilitation du site. Elle porte également sur l'éclairage. Il est rappelé à cette occasion que le parc dans lequel est sise l'Orangerie est fermé non point par la volonté du Conseil administratif, mais bien parce qu'il s'agit d'une charge fixée dans le legs qui a fait de ce lieu une propriété de la Ville de Genève.

Rapport p. 121, 2000 Application de la politique culturelle, 2300 – Que faut-il comprendre par la «mue de la Fête de la musique»?

La fête prend une ampleur énorme. Il est souhaitable qu'elle retrouve son idée originelle, qu'elle soit présente dans les quartiers, sans cachets aux artistes sinon

à titre exceptionnel et qu'on limite peut-être le nombre de scènes. Mais il faut aussi tenir compte du fait qu'elle attire plus de 100 000 personnes et que nul ne peut douter qu'elle a trouvé son public.

L'objectif affirmé à ce stade est de la rendre plus spontanée, le reste demeure de la réflexion.

Rapport p. 122, 2000 Conservation, 2200 – Verra-t-on prochainement le bâtiment devant abriter les herbiers municipaux être érigé?

Depuis 1998, un crédit d'étude est voté. Un cahier des charges est en cours d'élaboration et un concours sera lancé prochainement. Il faut savoir que d'autres travaux devront également être entrepris sur le site. Chacun a toutefois parfaitement conscience de la valeur exceptionnelle des herbiers municipaux et de la nécessité de les loger de manière appropriée (projet Bot 5). Toutefois, les bâtiments Bot 2 et Bot 3 ont subi d'importants dégâts en raison de l'humidité et des travaux sont urgents à leur égard. Ces travaux figurent au budget dans la rubrique «entretien».

Rapport p. 122, 3000 Recherches, 3100 – Le Jardin botanique n'était-il pas impliqué dans une recherche internationale sur les plantes invasives, faut-il comprendre que cette étude est abandonnée?

Le rapport sur les objectifs n'est pas exhaustif. Cette étude est poursuivie et Berne se préoccupe maintenant de l'ambrosie au niveau romand.

Rapport p. 124, Variation du personnel – Quelle variation de personnel au Jardin botanique?

Le département a fixé le plafond à 10 postes supplémentaire, tandis que la demande totale par les services était de 60. Le Jardin botanique en a obtenu un. Sur les motivations de cet engagement, se référer aux indications exceptionnellement circonstanciées figurant dans le rapport du Conseil administratif.

Rapport p. 126, 2000 Conservation; 2100 – La collection des instruments anciens de musique n'est pas citée parmi les objectifs de conservation ou de présentation. Cette collection est-elle aujourd'hui oubliée?

Le souhait est très fort de présenter cette collection au Musée d'art et d'histoire, dans le cadre de la transformation du musée. A la suite du transfert de l'administration du musée dans les locaux des Casemates, il serait possible de présenter cette collection dans les locaux devenus libres. En tout état, une solution définitive est liée à la réalisation des travaux de rénovation du musée. Le coût important de ceux-ci, soit 80 millions, fait que, malgré la prestigieuse signature de l'architecte Nouvel sur ce projet, il n'est pas une priorité du département.

Rapport p. 128, 4000 Communication et diffusion; 4200 – Quel est le statut du Musée Rath, des expositions temporaires peuvent-elles trouver place dans ce statut, notamment en faveur d’artistes genevois?

Il existe un cahier des charges pour ce musée, lequel est disponible. Quant à l’exposition d’artistes genevois, il est prévu d’organiser tous les ans une exposition d’artistes genevois sélectionnés par un comité. Cette exposition prendrait place simultanément dans trois musées, soit le MAMCO, le Centre d’art contemporain et le Musée Rath. Ce projet ne figure toutefois pas au budget 2004, faute de pouvoir voir le jour dans ce délai. Il devrait toutefois apparaître dans le budget 2005, si les discussions avec les partenaires ont abouti dans ce délai.

Rapport p. 130, 2000 Recherche, 2100; 3000 Communication, 3100 – A quoi correspondent les travaux prévus au Musée d’ethnographie?

Ces lignes ont été prévues dans le courant du mois de février. Elles ne sont plus nécessairement d’actualité, quoique le musée reste relativement accessible au public et animé. Dans la mesure où un nouveau projet de musée pourrait voir le jour, ce qui dépend de discussions actuellement poussées, ces travaux ne seront pas entrepris.

Rapport p. 133, Objectifs 2004 – Compte tenu de l’importance pédagogique que représente le Muséum d’histoire naturelle, y a-t-il un projet pour faire de la buvette un lieu plus convivial?

C’est un fermage de la Gérance immobilière municipale. Le nouveau fermier semble donner satisfaction. Une zone éducative pour les enfants en bas âge est prévue. Une solution idéale ne peut toutefois pas être trouvée compte tenu du caractère polyvalent de la salle affectée à la buvette du musée.

Les objectifs du musée tiennent compte des demandes et observations émanant des «interlocuteurs privilégiés» (rapport p. 134, ad 3000; 3400) qui sont l’Association des amis du musée, le Fonds national pour la recherche et l’Académie des sciences.

Rapport p. 136, 1000 Mise à disposition de collection, 1100 – Qu’est-ce qu’un «espace senior» dans les bibliothèques municipales?

Le public plus âgé a besoin d’une lumière plus vive, d’un fauteuil plus confortable, peut-être d’une loupe à disposition et les ouvrages plus à portée de la main. Il s’agit d’une démarche qui est nécessaire et qui tient particulièrement compte de l’éventuel handicap de vue conformément aux objectifs généraux du département quant à la prise en compte des handicaps.

Rapport p. 140, Variation du personnel – BPU, pourquoi convient-il d’engager un gardien supplémentaire à l’effectif actuel chargé de la surveillance d’un local très souvent fermé?

Ce poste est occupé depuis quatre ans par un gardien émargeant au Fonds chômage. Le local à garder contient des documents exceptionnels et de nombreux d'entre eux sont de grandes valeurs, quoique les documents exceptionnels soient en lieux hautement sécurisés. Architecturalement, l'espace Ami-Lullin est un lieu complexe qui demande une vigilance accrue. Ainsi, la collection demande un huissier pour orienter les visiteurs et un gardien pour veiller sur elle, ce qui n'est pas de trop. Au demeurant, c'est de plus une obligation faite par les assurances. Ce gardien complète la surveillance électronique en place.

Examen du budget 3 positions

Pages blanches; pages 51 à 79

Budget page 54; 310100 – 319(07) – Le budget à 5 positions fait état de l'adhésion à diverses organisations, lesquelles et quel est le sens de ces participations?

Réponse écrite: Il s'agit de 4 associations, soit la Conférence des villes suisses en matière culturelle (15 000 francs), l'Alliance européenne pour la télévision et la culture (10 000 francs), la Société suisse pour la protection des biens culturels (500 francs) et l'ICOM Suisse (150 francs).

Budget page 54; 310110 – 301 – Motivation de l'augmentation du traitement du personnel de 673 000 francs?

Réponse écrite: Depuis plusieurs années, cette ligne connaît des dépassements importants aux comptes (2002: budget 36 65932 francs; comptes 45 91543 francs). Cette situation est due à une sous-estimation du budget par rapport à la fréquence d'utilisation des salles et des scènes mobilisant le personnel. Des mesures correctives ont été décidées, dont la mise à niveau du budget du personnel. Celui-ci est composé pour partie de fonctionnaires travaillant fréquemment en dehors de l'horaire du bureau, d'employés réguliers travaillant à la demande selon une planification (personnel de salle) et de collaborateurs temporaires (généralement de techniciens) engagés ponctuellement dans les périodes les plus chargées.

Budget page 54; 310110 – 301(35) – Indemnités de nuisances du budget à 5 positions, quelles sont-elles?

Le personnel des scènes culturelles a droit, d'après le statut de la fonction publique, à certaines indemnités qui apparaissent sous cette rubrique, de manière générique. Elles sont contractuelles.

Budget page 56; 310510 – Que regroupe la rubrique générale «Accès à la culture»?

Il regroupe les crédits jeunes et les crédits personnes âgées, en particulier les actions en faveur de ces publics. C'est une question pratique, dans la mesure où la technique de ces crédits est la même. Il facilite en outre l'outil budgétaire avec celui de l'Etat.

Il est ainsi possible d'obtenir de l'Etat une alimentation de ce fonds et la mise en place d'une politique cantonale en la matière.

C'est en raison de ce regroupement que les cellules 310550, «spectacles populaires», 310551, «personnes âgées», et 310580, «crédits jeunes», sont à zéro depuis le budget 2003 (p. 57 du budget).

Budget page 57; 310550 – Quel est le bilan de la politique des spectacles populaires?

Dans sa réponse écrite, le département invite la commission à se reporter à la réponse portée lors de l'examen des comptes 2002. Rappelée succinctement, sa teneur est la suivante: afin de favoriser l'accès aux événements culturels, la Ville de Genève a développé depuis de nombreuses années plusieurs types de mesures spécifiques. Elle soutient l'organisation d'événements artistiques ou culturels en apportant un appui financier à un tiers pour des événements dont l'accès est gratuit, ou qui permet l'accès de certaines catégories de publics, essentiellement des personnes défavorisées.

Ont bénéficié en 2002 du soutien aux manifestations gratuites, les Ateliers portes ouvertes 2002, le carnaval et la Fête de l'espoir.

L'accès des personnes défavorisées se fait à travers les organismes sociaux et conformément au règlement ad hoc de la Ville de Genève. Les propositions culturelles sont très vastes. Pendant la saison 2002/2003, 736 billets ont ainsi été utilisés.

Budget page 61; 310624 – 365 – Est-ce une enveloppe général ou le subventionnement de diverses associations liées à la musique ancienne?

Il ne s'agit pas d'une enveloppe et une liste des bénéficiaires est remise à la commission. Par le passé, le détail était donné dans les «pages jaunes». A la demande du Conseil municipal, des regroupements ont été opérés. Le département des finances voudrait quant à lui que la ventilation soit encore plus succincte. En tout état, le département fournit le détail des ventilations entre les diverses associations avec les comptes rendus.

Budget page 63; 310661 – Comment se fait-il qu'il n'y ait aucun revenu au Fonds municipal d'art contemporain ou pourquoi les charges de gestion du fonds ne sont-elles pas prises en charge par le fonds lui-même?

Le fonds émerge au bilan de la Ville de Genève. Il est alimenté par un prélèvement d'un pour cent sur les travaux de construction et de transformation. Cette somme est destinée au soutien aux artistes. Les versements annuels sont de l'ordre du million de francs, pour autant que des investissements soient réalisés à hauteur de 100 millions. Par le passé, certaines charges étaient prises en compte par le fonds lui-même. Cette solution prêtait le flanc au grief d'entretenir certaines confusions. Ainsi, aujourd'hui, la gestion du fonds est tout à fait distincte du soutien aux artistes à proprement parler.

Budget page 63; 310661 – 301 – A quoi correspond l'augmentation de 30% des charges de personnel du Fonds municipal d'art contemporain?

Réponse écrite: En 2003, des modifications ont eu lieu dans deux postes dévolus au fonds (groupe 302, rubrique 30118). Le nouveau poste de collaborateur scientifique à 50% a été porté à 80%; mis au concours, il a été pourvu à l'interne. L'ancien poste de collaborateur administratif à 80% a été ramené à 50%; mis au concours, il a été repourvu. Le budget 2004 a été établi en tenant compte de ces modifications; les calculs ont été faits par le Service des ressources humaines.

Budget page 64; 311000 – 301 à 392 – Les charges du Grand Théâtre augmentent globalement de 622 000 francs. A quoi faut-il attribuer cette augmentation?

S'agissant de l'augmentation des frais de personnel, à hauteur de 300 000 francs, elle trouve son origine dans l'indexation des annuités de l'important personnel existant.

Budget page 67; 320203 – 301 à 390 – A quelle cause attribuer l'augmentation générale de 60% au Centre d'iconographie genevoise?

Divers motifs, notamment l'intégration des imputations internes (331) et des intérêts répartis (390), sont à l'origine de cette augmentation.

Réponse écrite complémentaire: Un collaborateur scientifique dont le salaire est actuellement inscrit dans la cellule 320200 va devenir assistant du conservateur et sera transféré dans la cellule 320203 en 2004.

Budget page 69; 320207 – 310 à 399 – Le Musée de l'horlogerie est aujourd'hui (provisoirement) fermé. Pourtant, le budget ne paraît considérer aucune économie de frais de fonctionnement, soit 600 000 francs, hors salaires. Quelle est la marge d'économie à la disposition du Conseil municipal sur ce chapitre?

Le budget a été préparé ce printemps. La forme de l'exploitation du musée était inconnue. Mais il est vrai qu'il est aujourd'hui fermé. Il est possible qu'il existe une marge d'économie compte tenu de la fermeture provisoire de cet établissement.

Une réponse écrite complète la réponse: Le budget de ce musée reste stable, dans la mesure où l'équipe de conservation poursuit ses activités parallèlement aux études en cours en prévision de sa réouverture au public: conservation et gestion des collections; inventaire; publications; acquisitions; mise au point d'un nouveau projet; travail de communication sur l'avenir de l'institution (il est capital que ce musée ne tombe pas dans l'oubli); commissariats d'exposition envisagés.

Budget page 74; 320201 – 301 à 392 – Les charges du Musée Voltaire augmentent globalement de 61 000 francs. A quoi les imputer?

Le nouveau conservateur a introduit dans cet établissement sensiblement plus d'engagements vers le public qui commandent des moyens plus importants. Cet engagement nouveau à l'égard du rayonnement du Musée Voltaire rejoint les objectifs assignés par le Conseil administratif au nouveau conservateur.

Pages jaunes – subventions du département pp. 121 à 128 et 144 à 148

Budget page 122; 310604 – 365 Centres culturels alternatifs – Que signifie «partiel» associé à la subvention du Caveau, d'autant plus que la somme au regard de la ligne ancienne (310641: 100 000 francs) est identique à l'année précédente?

Cette rubrique tient compte des fonds nécessaires à la fin de la saison du Théâtre Para-Surbeck et de celui du Caveau que le magistrat entend ramener dans les salles de la Ville (Théâtre Pitoëff). La somme de 100 000 francs constitue en conséquence le relais pour la saison en cours pour les deux théâtres.

Le Théâtre du Caveau est concrètement privé d'une subvention à la ligne. Il pourra cependant émarger du Fonds culturel alternatif ou au Fonds général dans le cadre de la création d'une pièce au Caveau.

Budget page 123; 310616 – 365 – Chorales classiques – Les quatre chorales faisant partie du cartel voient leurs subventions augmenter de 40 000 francs. Est-ce là la solution des problèmes qu'elles rencontraient avec l'OSR qui ne voulait plus jouer pour les chorales?

Oui.

Budget page 125; 310641 – 365 – Théâtres et compagnies permanentes

Théâtre Para-Surbeck: il y a quelques incongruités sur les comptes 2002, selon qu'on fasse référence à la page 147 ou 145 du projet de budget, relatives aux imputations internes?

Réponse écrite: Le bail à loyer des locaux occupés – locaux de type commercial – a été signé au début de 1994 entre la Compagnie Para-Surbeck et le département des finances. La valeur annuelle de ces 290 m² figure à hauteur de 75 420 francs.

La proposition PR-242 du Conseil administratif, votée le 14 septembre 1993, indique une valeur locative de 75468 francs et un loyer symbolique de 10008 francs pour ces locaux.

La GIM a encaissé un montant de 10008 francs en 2002, comme les années précédentes. La valeur de prestation en nature accordée par la Ville est la différence entre la valeur annuelle des locaux, indexée selon les critères pris en compte par la GIM et le montant encaissé par la GIM à titre de loyer symbolique versé par la compagnie.

Augmentation de la subvention au Théâtre Am Stram Gram de 87000 francs, subvention portée au total à 1000000 de francs, est-ce vraiment nécessaire?

La subvention augmente selon les termes de la convention passée avec la Ville. Ce théâtre fonctionne avec le même budget depuis des années, bien que le coût de production augmente régulièrement. Ainsi, le plan financier du théâtre varie d'une année à l'autre, salaires, fournitures, si bien que le fonctionnement mange, puis dévore sur la création. Il faut que le directeur puisse s'en sortir avec son programme.

En outre, cette augmentation est liée à la négociation en cours de la convention de subventionnement. C'est un million de francs qui est bloqué sur quatre ans.

Augmentation de la subvention du Théâtre de Marionnettes de 50 000 francs, subvention portée au total à 580 000 francs, est-ce vraiment nécessaire?

La Ville et l'Etat sont en parité. L'Etat ayant augmenté, la Ville suit.

Le Théâtre de Carouge ne voit sa subvention ni diminuer selon les plans antérieurs, ni augmenter pour répondre à ses demandes. Qu'en est-il de sa situation?

La Ville de Carouge pourrait diminuer sa contribution et l'avenir de ce théâtre est plutôt sombre.

Budget page 126; 310645 Villa Dutoit – Qu'en est-il de son fonctionnement?

La maison fonctionne, indique le département sans se montrer toutefois plus disert.

Budget page 126; 310647 Danse – Quels sont les projets prévus?

La Ville a enlevé 300 000 francs du Fonds de la création, qui se montait antérieurement à 936 000 francs, et a transféré cette somme au département des affaires culturelles pour qu'il puisse monter correctement son projet de la «petite maison de la danse» aux Eaux-Vives. Ainsi, un fonds total de 600 000 francs est attribué au fonds et un autre de 600 000 francs va être versé pour les autres associations.

Budget page 126; 310648 – Le Festival de la Bâtie voit sa subvention s'accroître, pour quels motifs?

L'augmentation de 150 000 est la conséquence des reports du soutien à ce festival sur les années 2003, 2004 et 2006. Elle est également liée à la convention de subventionnement.

Budget page 127; 310680 – Soutien au livre, que devient le soutien à Borges?

Il s'agit d'un crédit d'investissement en vue d'une publication qui, après de nombreuses complications, ne verra probablement jamais le jour. Toutefois, le Café Borges s'est tenu il y a quatre ans. Le crédit sera bouclé sous peu avec un solde positif.

Examen des pages vertes (pp. 163 et ss)

Pas de question.

Examen des pages chamois (p. 212)

Pas de question.

3. Discussion sur les propositions d'amendements (24 septembre 2003)

Discussion préalable à la présentation des amendements

Un certain nombre de questions avaient trait aux lignes 301 à 309 relatives au traitement du personnel. La présidente informe la commission qu'il est souhaitable de ne pas proposer d'amendement sur ces lignes, dans la mesure où la commission des finances a demandé l'audition du Service des ressources humaines afin d'éclaircir l'ensemble des questions y relatives.

Ce sera donc sur la base des réponses à venir du Service des ressources humaines qu'il conviendra d'examiner ces lignes, ce à quoi la commission acquiesce.

La présidente rappelle également les règles de la loi sur l'administration des communes, qui stipulent que les conseillers municipaux ne peuvent aggraver le

budget et qu'en conséquence un accroissement des dépenses doit faire l'objet d'un financement à la faveur de la diminution d'autres dépenses ou de l'accroissement des recettes.

Il est toutefois précisé que c'est sur l'ensemble du budget que les dépenses supplémentaires doivent être compensées et non département par département et qu'en outre l'expérience acquise par le passé a vu le Conseil administratif prendre sur lui les amendements intervenus, afin d'épargner au Conseil municipal la tâche de financer ses amendements (et prévenir le risque de coupes arbitraires au profit des priorités fixées par le Conseil municipal).

Propositions d'amendements

1. Musée de l'horlogerie

Vote de la commission des arts et de la culture

Pages	Cellules	Libellés	Lignes
Page 69	32207	Musée de l'horlogerie	310
Montant initial	Variation	Montant final	
89 760	– 50 000	39 760	
Acceptations	Refus	Abstentions	Décision
3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	3 S, 1AdG/SI, 1 T, 2 Ve		REFUSÉ

Motivation et débats

Amendement libéral. Un musée fermé coûte moins cher, quoi qu'en dise le département. En ce qui concerne les lignes 310, 311 et 313, une économie peut sans doute être faite. Cet amendement et les deux suivants s'inscrivent dans la continuité du musée, mais tiennent compte du ralentissement. En cela, il est peu probable que le budget soit le même selon que le musée remplit l'une de ses trois missions – soit la présentation des collections – ou non. Une diminution des lignes ne met pas en péril le musée et, quand il s'ouvrira, il sera nouveau sur de nombreux points, si bien que c'est un nouveau budget de fonctionnement qui sera mis en œuvre.

Il est présenté ici trois amendements en réduction des charges qui portent sur les lignes ne comportant pas de charges liées à des contrats d'entretien, d'assurances, etc., et qui constituent des frais variables dont on peut donc penser qu'ils recèlent d'importantes sources d'économie.

Les Verts exposent que l'exploitation d'un musée ne permet pas d'intervenir de la sorte. S'il y a un effort à faire, le département le fera, mais en l'état il faut donner au musée les moyens de remplir sa mission provisoire.

Les socialistes reconnaissent que l'on peut dépenser moins si le musée est fermé. Pourtant, il n'est guère établi qu'un musée fermé soit meilleur marché. Ils estiment qu'il ne faut pas fragiliser cette institution, au contraire, il y a lieu de travailler sur ce nouveau projet de musée.

Les radicaux sont sensibles à la recherche des économies, même si, ici, elle ne porte que sur un seul budget, sans qu'il soit pensable que cette économie puisse se reproduire dans les prochains exercices.

L'UDC observe que les travaux à entreprendre pour le Musée de l'horlogerie peuvent se faire au moyen de crédits d'investissement et elle approuve cet amendement.

Le groupe DC approuve la recherche des économies, même si ce n'est ici que sur une seule année. Le budget n'est pas moins établi pour une année et la réduction des coûts de fonctionnement du musée ne préjudicie en rien l'avenir de celui-ci.

2. Musée de l'horlogerie

Vote de la commission des arts et de la culture

Pages	Cellules	Libellés	Lignes
69	320207	Musée de l'horlogerie	311
Montant initial	Variation	Montant final	
17 000	-15 000	2000	
Acceptations	Refus	Abstentions	Décision
3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	3 S, 1AdG/SI, 1 T, 2 Ve		REFUSÉ

Motivation et débats

Voir motivation ci-dessus, amendement lié.

3. *Musée de l'horlogerie*

Vote de la commission des arts et de la culture

Pages	Cellules	Libellés	Lignes
69	320207	Musée de l'horlogerie	313
Montant initial	Variation	Montant final	
71 400	-50 000	21 400	
Acceptations	Refus	Abstentions	Décision
3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	3 S, 1AdG/SI, 1 T, 2 Ve		REFUSÉ

Motivation et débats

Voir motivation du premier amendement voté, amendement lié.

4. *Musée de l'horlogerie*

Vote de la commission des arts et de la culture

Pages	Cellules	Libellés	Lignes
70	320207	Musée de l'horlogerie	434
Montant initial	Variation	Montant final	
4000	- 4000	0	
Acceptations	Refus	Abstentions	Décision
3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 3 L, 2 UDC 1 R, 1 DC		2 Ve	ACCEPTÉ

Motivation et débats

Voir motivation du premier amendement voté, auquel cet amendement est lié. Il est précisé de plus que, dans la mesure où le budget prévoit des recettes pour le Musée de l'horlogerie à hauteur de son budget 2003, on peut raisonnablement penser qu'elles n'interviendront pas.

Cet amendement s'inscrit dans la logique des coûts qui ne seront pas supportés par le Musée de l'horlogerie.

5. *Musée de l'horlogerie*

Vote de la commission des arts et de la culture

Pages	Cellules	Libellés	Lignes
70	320207	Musée de l'horlogerie	435
Montant initial	Variation	Montant final	
11 000	-11 000	0	
Acceptations	Refus	Abstentions	Décision
3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC, 3 S, 1AdG/SI, 1 T		2 Ve	ACCEPTÉ

Motivation et débats

Voir motivation ad 1 et 4, auxquels cet amendement est lié.

6. *Subventions – Centres culturels alternatifs*

Vote de la commission des arts et de la culture

Pages	Cellules	Libellés	Lignes
122	310604	Centres culturels alternatifs	365
Montant initial	Variation	Montant final	
500 000	-70 000	430 000	
Acceptations	Refus	Abstentions	Décision
Unanimité			ACCEPTÉ

Motivation et débats

Amendement socialiste. La commission a reçu le détail des «lignes globales», dont il ressort, en ce qui concerne la ligne 310604, un montant total de 430000 francs. L'amendement proposé corrige ce qui paraît être une erreur.

7. *Subventions – Musiques anciennes – Orchestre baroque Swiss Consort*

Nouvelle ligne

Vote de la commission des arts et de la culture

Pages	Cellules	Libellés	Lignes
124	310624	Musique ancienne	
Montant initial	Variation	Montant final	
170 000	+ 30 000	200 000	
Acceptations	Refus	Abstentions	Décision
2 S, 1 AdG/SI, 1 T, 3 L, 1 DC, 2 R, 2 UDC		2 Ve, 1 S	ACCEPTÉ

Motivation et débats

Amendement libéral. Il est fait observé que la musique ancienne est un parent pauvre du budget qui ne bénéficie que de 170000 francs. Il est proposé ici une somme de 30 000 francs en faveur de cet orchestre, qui organise depuis 2002 un festival annuel de musique baroque. Ce festival bénéficie également du soutien de l'Etat, qui soutient ses activités pédagogiques.

Venant en appui de cette proposition d'amendement, les socialistes rappellent que M. Mugny a fait des promesses dans le domaine de la musique classique et ancienne. Cette proposition s'inscrit dans cette politique annoncée.

8. *Subventions – Théâtres et Compagnies permanentes - Para-Surbeck*

Rétablissement de la ligne

Vote de la commission des arts et de la culture

Pages	Cellules	Libellés	Lignes
125	310641	Théâtres et compagnies permanentes	365
Montant initial	Variation	Montant final	
	+ 86 000	86 000	
Acceptations	Refus	Abstentions	Décision
3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 1 R, 1 DC, 3 L, 1 UDC	2 Ve	1 UDC	ACCEPTÉ

Motivation et débats

Amendement proposé par le groupe libéral. Ils font observer que ce théâtre existe de longue date et qu'il a trouvé son public. Le magistrat a annoncé des projets importants en matière théâtrale. En l'état, ce sont des réflexions qui sont menées. Une fois celle-ci conduite à chef, il s'agira de s'interroger sur l'ensemble de la scène théâtrale à Genève et de procéder aux éventuels remaniements budgétaires. Aujourd'hui par contre, cette décision anticipe cette réflexion sans qu'il soit certain qu'elle s'insère dans le projet final.

Les Verts s'opposent et font observer que 50 000 francs sont prévus dans la cellule 310604 pour lui permettre de finir sa saison.

Les démocrates-chrétiens font observer que ce théâtre a un public et qu'il est fidèle. En cela, son rôle culturel est rempli.

Les radicaux sont d'avis que cette ligne mérite d'être rétablie. Avec les libéraux, les radicaux attendent d'avoir un projet théâtral concret pour examiner cette ligne. C'est une troupe, même petite, qui est bien implantée, aussi bien dans le public que dans les milieux culturels.

Les socialistes disent leur impatience à connaître le projet final du département et conviennent qu'entre-temps il n'est pas heureux de procéder à la suppression du subventionnement, au demeurant modeste, du Théâtre Para-Surbeck

Le groupe UDC adhère aux explications données.

Le Parti du travail est dubitatif, mais accepte le rétablissement de la subvention. Il est d'avis qu'il y a lieu de discuter la qualité des spectacles.

9. Subventions – Théâtres et Compagnies permanentes, Théâtre du Caveau

Rétablissement de la ligne

Vote de la commission des arts et de la culture

Pages	Cellules	Libellés	Lignes
125	310641	Théâtres et compagnies permanentes	365
Montant initial	Variation	Montant final	
	+ 100 000	100 000	
Acceptations	Refus	Abstentions	Décision
3 S, 1 AdG/SI, 1 T; 2 L, 1 R 1 UDC	2 Ve	1 DC, 1 UDC 1 L	ACCEPTÉ

Motivation et débats

Les socialistes proposent pour la même logique le rétablissement de la subvention du Caveau.

Les Verts observent le caractère figé de la commission en rétablissant cette ligne. La troupe arrive dans un nouveau théâtre et y trouve une situation qui est bien meilleure qu'actuellement. A l'avenir, il s'agira de financer la création plutôt que l'administration du théâtre. Dans cette perspective, le Caveau sera dans une situation très favorable. Une meilleure utilisation des lieux de répétitions et de représentations est souhaitable en lieu et place des quasi-propriétés actuelles.

Il y a lieu de rappeler, soulignent les représentants socialistes, que le magistrat n'a garanti que la fin de la saison 2003-2004 et qu'ensuite le Caveau bénéficierait d'un subventionnement de cas en cas. En l'état, aucun accord formel n'est conclu et on ne sait encore rien de l'utilisation concrète du Théâtre Pitoëff et du Petit Casino. Il ne faut pas négliger en outre l'importance des activités administratives propres aux théâtres.

Les démocrates-chrétiens rappellent que le Fonds d'aide à la création artistique n'a pas pour but de financer des troupes existantes, lesquelles doivent être financées à la ligne en raison de leur caractère professionnel. A défaut, ces troupes sont condamnées à disparaître.

Le Parti du travail soutient le rétablissement de la ligne. Ne mettons pas les comédiens au chômage, clame-t-il avec véhémence.

10. *Théâtre Am Stram Gram*

Vote de la commission des arts et de la culture

Pages	Cellules	Libellés	Lignes
125	310641	Théâtres et Compagnies permanentes	365
Montant initial	Variation	Montant final	
1 000 000	– 87 000	913 000	
Acceptations	Refus	Abstentions	Décision
3 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 2 UDC	2 Ve, 1 T	1 AdG/SI	ACCEPTÉ

Motivation et débats

Les socialistes propose le rétablissement de la ligne à hauteur du budget 2003. Ils exposent que l'explication du magistrat qui informait la commission que l'augmentation est liée à une convention. Les socialistes rappellent qu'ils ont demandé à de nombreuses reprises d'être informés sur les conventions avant que celles-ci soient signées. En outre, une convention ne peut à elle seule justifier une augmentation.

Les libéraux approuvent les motifs de l'amendement, qu'ils soutiendront. Les conventions de subventionnement sont sans doute d'excellents instruments de politique culturelle, mais elles ne doivent pas déposséder le débat démocratique de ses choix.

Les Verts rappellent l'augmentation des coûts de production pour l'ensemble des productions et considèrent comme très inadéquat l'amendement proposé.

11. Festival de la Bâtie

Vote de la commission des arts et de la culture

Pages	Cellules	Libellés	Lignes
126	310648	Festival de la Bâtie	365
Montant initial	Variation	Montant final	
1 000 000	– 150 000	850 000	
Acceptations	Refus	Abstentions	Décision
3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	2 Ve		ACCEPTÉ

Motivation et débats

Amendement socialiste. La problématique est à nouveau celle du conventionnement.

Les Verts rappellent le débat municipal. La convention relative à la Bâtie est bien connue du Conseil municipal. Par ailleurs, le festival a reçu des instructions précises du Conseil municipal, notamment dans l'intégration des acteurs culturels locaux.

Divers commissaires observent que tel n'est pas nécessairement le cas de la dernière édition.

Les socialistes observent ne pas vouloir aborder le fond, mais la forme. Ils soulignent que ce n'est pas la qualité du festival qui est ici mise en cause, mais bien l'absence d'information sur la convention avec la Bâtie.

12. Grand Théâtre

Vote de la commission des arts et de la culture

Pages	Cellules	Libellés	Lignes
127	311000	Exploitation du Grand Théâtre	365
Montant initial	Variation	Montant final	
11 700 000	+ 2 000 000	13 700 000	
Acceptations	Refus	Abstentions	Décision
1 AdG/SI, 1 T, 3 L	3 S, 2 Ve	1 R 1 DC 2 UDC	REFUSÉ

Motivation et débats

Les libéraux proposent un amendement de 2000000 de francs complémentaires à l'exploitation du Grand Théâtre, afin d'en garantir le budget pour la saison à venir.

Ils observent que le Grand Théâtre et son exploitation sont une tâche fondamentale. En ce que cette scène s'inscrit dans l'activité culturelle de la Ville, il est erroné de s'appuyer sur l'existence d'une fondation pour se détourner des responsabilités municipales relatives à cette institution.

La fondation n'a pas vocation à porter seule les soucis de la scène de Neuve. Sa fonction à l'origine était de permettre aux sponsors de dédier directement leurs aides au financement de cet opéra, ce qu'elle ne manque pas de faire avec succès. Toutefois, le mécénat ne peut garantir sa pérennité, et la complexité de son travail et de celui des nombreux artisans magiciens qui y travaillent doit être soutenue.

En accroissant sa subvention, la Ville reconnaît le travail de la fondation, la soutient et encourage les généreux mécènes qui l'appuient. Elle permet la poursuite d'une programmation de qualité qui honore Genève et l'ensemble de ses

acteurs culturels, enfin, elle évite le licenciement du corps de ballet au moment même où la Ville et l'Etat investissent dans la Maison de la danse et marquent à cette occasion leur soutien au ballet.

Pour les libéraux, accroître de 2 000 000 de francs la participation de la Ville au budget de la Fondation du Grand Théâtre, c'est marquer une attitude cohérente. A tout le moins, cette subvention est aujourd'hui urgente et ne peut attendre la mise en œuvre de la convention Ville-Etat-communes, qui pourra se substituer à cet accroissement de fonds à l'avenir.

Les socialistes s'opposent. Ils rappellent que, depuis longtemps, il ont affirmé et souhaité que nos grandes institutions voient leur subventionnement partagé avec l'Etat et les autres communes genevoises. En ce sens, une bonne direction avait été entreprise dans les années 1990, mais l'embellie budgétaire de la fin de la décennie a permis de reproduire les erreurs du passé. Cette embellie fait long feu et ce qui était juste dans les années 1990 le redevient. Ils observent en outre que, la ligne augmentée, personne ne la diminuera, ni le Conseil municipal ni la Conférence culturelle tripartite. En ce qui concerne le ballet, ils proposeront leur propre amendement en vue de le financer sur le budget de fonctionnement actuel du Grand Théâtre.

Les Verts observent que pour sauver le ballet la ligne ad hoc doit être portée à 3 millions, quoique le déficit budgété soit de 2 millions. Les Verts s'interrogent sur l'avenir de cette institution et concluent qu'elle doit perdurer avec les meilleurs moyens disponibles. Ils sont d'avis de s'opposer à l'amendement libéral, le Grand Théâtre devant faire avec ses moyens, de même qu'à la proposition socialiste tendant à la séparation de la ligne du ballet de la ligne général du Grand Théâtre. Ils ne peuvent imaginer une sorte de sous Grand Théâtre.

Une représentante municipale du conseil de la Fondation du Grand Théâtre rappelle que cette somme compense, outre le retrait d'un sponsor généreux, la disparition du Fonds de la SECSA.

L'UDC observe que le conseil de fondation a fait l'objet d'une certaine incurie, à tout le moins dans la méthode.

La présidente regrette de ne pouvoir accueillir la fondation que le 2 octobre, si bien qu'il nous faut délibérer avant d'avoir les réponses aux questions qui se posent ici.

Les représentants de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et le Parti du travail retiennent que les subventions en faveur du Grand Théâtre sont importantes. Toutefois, leurs groupes soutiennent l'augmentation dès lors qu'ils ne peuvent accepter la fermeture du ballet. Il y a une incompatibilité entre abandonner le ballet et défendre la Maison de la danse et les troupes qui y sont associées.

Les radicaux et les démocrates-chrétiens ne peuvent accepter les licenciements prévisibles. Toutefois, en l'état, une analyse fine est nécessaire qui détermine une abstention provisoire.

13. *Grand Théâtre*

Vote de la commission des arts et de la culture

Pages	Cellules	Libellés	Lignes
127	311000	Exploitation Grand Théâtre	365
Montant initial	Variation	Montant final	
11 700 000	– 2 000 000	9 700 000	
Acceptations	Refus	Abstentions	Décision
3 S, 1 Ve	3 L, 1 DC, 1 AdG/SI, 1 T, 1 UDC	1 UDC, 1 Ve, 1 R	REFUSÉ

Motivation et débats

Amendement socialiste abordé sous l'amendement précédent. Il s'agit de retirer 2 000 000 de francs à l'exploitation du Grand Théâtre et de créer une nouvelle ligne d'un montant équivalent pour le ballet.

14. *Grand Théâtre*

Vote de la commission des arts et de la culture

Pages	Cellules	Libellés	Lignes
127	311000	Exploitation Grand Théâtre	365
Montant initial	Variation	Montant final	
11 700 000	+ 1 000 000	12 700 000	
Acceptations	Refus	Abstentions	Décision
2 Ve, 1 T, 1 AdG/SI	3 L, 1 UDC, 3 S	1 UDC, 1 DC, 1 R	REFUSÉ

Motivation et débats

Pour les Verts, qui proposent cet amendement, il s'agit pour la Ville de manifester son soutien à l'institution, mais d'affirmer qu'elle ne peut pas faire seule l'effort. L'Etat doit compléter le budget du Grand Théâtre, aussi bien que les communes.

Tableau de synthèse des amendements

Références des amendements	En accroissement des charges	En réduction des charges
4.	4 000	
5.	11 000	
6.		70 000
7.	30 000	
8.	86 000	
9.	100 000	
10.		87 000
11.		150 000
Total	231 000	307 000
Variation du budget		-76 000

Discussion finale du budget du département

Les Verts déclarent approuver le budget. Il traduit la volonté du magistrat de rationalisation et de cohérence. Il fait des choix en matière de politique culturelle et s'inscrit dans la durée. Il fait ainsi apparaître l'Agenda 21 et y consacre les moyens nécessaires. On y trouve une nouvelle dimension en matière de prévention de l'exclusion, qui est l'intégration d'une politique en matière de facilitation de la vie des handicapés.

Cette opinion est partagée par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qui observe que si différentes choses ont besoin d'une mise au point, certaines à la faveur des amendements intervenus, d'autres pas encore et qui suscitent une réserve, le budget est globalement bon et doit être approuvé.

Pour le Parti du travail, il s'agit d'un bon budget, qu'il votera.

Les socialistes sont prêts à soutenir une réorganisation plutôt qu'une rationalisation. En cela, d'importants projets sont en cours concernant les grandes institutions et ils se réjouissent qu'ils soient menés à chef. Déjà le budget reconnaît la part importante de la culture à Genève, il lui reste à imprimer la volonté politique du magistrat. Les amendements proposés ou votés par la commission ne doivent pas être compris comme une attaque contre le magistrat ou un subventionné, mais seulement lui rappeler qu'il doit travailler avec sa commission et que la collaboration de cette dernière lui sera certainement fructueuse.

L'Union démocratique du centre estime ce budget flou et ne pourra que s'abstenir.

L'Entente s'exprime de manière concordante. Elle reconnaît avant tout que le budget présenté n'est pas celui du nouveau magistrat, mais celui de ses services et qu'il ne peut porter en conséquence de marque politique, quoique le magistrat ait marqué au contraire une très ferme volonté en matière de politique culturelle.

En ce que la situation du Grand Théâtre s'est dégradée ce début d'automne et que des solutions doivent être trouvées, il est fâcheux que la commission n'ait pas pu se mettre d'accord pour proposer une solution et qu'elle laisse le problème entier, ce budget ne peut pas être considéré comme achevé, pas plus qu'il ne peut être approuvé.

Désireuse toutefois de marquer une attitude positive à l'intention du magistrat et de ses services, l'Entente s'abstiendra en ce qui concerne le vote de cette commission.

Vote final de la commission des arts et de la culture

A la suite de son examen du budget du département des affaires culturelles, la commission, arrivée au terme de ses délibérations, recommande l'acceptation du budget 2004 par 7 voix (Alternative) et 6 abstentions (Entente et UDC).

4. Examen du budget du département des affaires culturelles par la commission des finances

Rapport p. 113 – Direction et secrétariat du département – 3000 Relations extérieures

Par «relations extérieures», il faut comprendre l'ensemble des relations extérieures au département, soit aussi bien les relations avec les autres départements municipaux que les relations avec d'autres entités, y compris à l'étranger.

Rapport p. 117 – Division art et culture – Promotion culturelle – 1300 Mission de promotion

«Les Musiques en été» font références aux manifestations sur la scène Ella Fitzgerald ainsi qu’au Jazz estival et aux Concerts-sérénades qui se déroulent dans la cour de l’Hôtel-de-Ville.

Rapport p. 122 – Division des musées – Conservatoire et Jardin botaniques – 1100 Exploration

En ce qui concerne la relation avec les pays africains, outre l’étude des plantes médicinales précitée, il y a un projet en cours qui consiste à former les gens du Sud pour amener leur savoir encore plus au sud. A cette fin, des spécialistes de Genève sont envoyés sur le terrain, ce qui en outre alimente de manière utile les herbiers de Genève.

Rapport p. 130 – Division des musées – Musée d’ethnographie – 1000 Conservation

La réalisation d’un nouveau Musée d’ethnographie est confiée à un groupe de travail Ville, Etat, communes afin d’élaborer un nouveau projet. La prochaine étape consiste à présenter un projet, ainsi qu’un budget «plus sérieux».

Rapport p. 130 – Division des musées – Musée d’ethnographie – 9100 Gestion des services

Auparavant, le musée était géré par continent. Il est aujourd’hui géré par secteur, soit expositions, administration, restauration, recherches et enseignement, etc., un responsable ayant été nommé parmi le personnel présent pour chacun de ceux-ci.

Rapport p. 135 – Agenda 21

Pour comprendre les références du rapport, il est précisé qu’il faut faire référence aux chapitres de la brochure municipale consacrée à l’Agenda 21.

Budget p. 58 – 310 601 – Bourses et prix

L’augmentation de cette ligne est de 50 000 francs. L’intention est ici de créer une bourse pour les artistes confirmés et une autre pour les médiateurs culturels afin de récompenser une personne qui explique auprès du grand public ou d’un public ciblé ce qu’est l’art contemporain.

Budget p. 63 – 310 661 – Fonds municipal d'art contemporain

Il est observé que le coût de fonctionnement du fonds est de 657 000 francs, tandis que le fonds lui-même est de 900 000 francs. Il est exact que le coût de fonctionnement n'émarge pas au budget du fonds, mais à celui de fonctionnement de la municipalité. Ses tâches sont toutefois plus étendues que la seule gestion du fonds, puisqu'il gère les relations avec le MAMCO, l'attribution des ateliers, le soutien direct aux artistes et finalement la gestion de la collection de la Ville. Il comporte 2,3 postes.

Budget p. 65 – 3202 Musée d'art et d'histoire

Le Musée d'art et d'histoire réclamait 27 postes et en a obtenu 4. Ces postes sont liés à la sécurité. Ils sont majoritairement occupés par les chômeurs placés. Toutefois, pour des raisons de politique sociale, il a été décidé d'en stabiliser 4 par année. Les 23 autres postes seront occupés par des chômeurs en cours de placement. En outre, il est nécessaire d'augmenter le personnel de surveillance pour des questions de sécurité. À défaut de disposer du personnel suffisant, le musée n'a d'autres choix que de fermer certaines de ses salles. Enfin, c'est aussi une condition fixée par les assureurs.

Budget p. 69 – 320 207 Musée de l'horlogerie

Le personnel du musée aujourd'hui fermé a été transféré dans d'autres services du Musée d'art et d'histoire. Le musée toutefois travaille et a besoin de matériel et de différentes fournitures pour assurer ses missions de conservation. Il ne s'agit pas d'investissement, mais bien de charges de fonctionnement. Aujourd'hui, il y a lieu de concevoir un nouveau projet pour ce musée.

Budget p. 121 – 310 110 – 365

La subvention relative à l'usage du Victoria Hall a été supprimée, faute d'être dépensée. En fait, la salle n'est pas utilisée dans ce cadre.

Budget p. 122 – 310 604 Centres culturels alternatifs – 365

Selon le décompte remis à la commission des arts et de la culture, il est exact qu'il reste un reliquat de 70 000 francs. Il s'agit là d'une réserve pour répondre à des demandes ponctuelles liées à des productions dans les lieux alternatifs en ville.

Budget p. 124 - 310 620 Ecoles de musique – 365

Ici, les subventionnements Ville et Etat sont enchevêtrés. C'est souvent le cas. L'opinion du magistrat est de partager les projets entre la Ville et l'Etat, non le subventionnement. Cela simplifierait les choses et restituerait de la lisibilité à l'effort public.

En ce qui concerne l'AMR et Contrechamps, une convention de subventionnement a été signée, limitée à deux ans pour l'AMR. Le magistrat indique, au surplus, qu'au regard de la complexité des conventions et de leur caractère négocié il ne lui paraît pas heureux de les soumettre aux commissions concernées. Le Conseil municipal s'exprime à leur égard au moment du budget et laisse les questions techniques à l'exécutif. Tout au plus estime-t-il possible d'informer la commission spécialisée lorsqu'une convention est en train d'être signée.

Budget p. 125 – 310 641 Théâtres et compagnies permanentes – 365

En ce qui concerne le Théâtre Para-Surbeck, le département le considère comme l'équivalent d'une compagnie indépendante qui devra faire des demandes de subvention ponctuelles puisées dans les fonds généraux. Il s'agit d'un théâtre «pauvre», indique le magistrat, qui «tourne sur lui-même», qui ne forme pas une vraie compagnie, puisqu'ils ne sont que deux à y travailler et ne font tout qu'à deux. Il ne participe pas à un projet culturel, même s'ils ont un public.

Pour le Théâtre Am Stram Gram, l'augmentation n'est pas de 80 000 francs, mais de 17 000 francs. Par le biais du crédit populaire, la somme de 70 000 francs va être intégrée dans le budget, car une convention est sur le point d'être signée.

A Saint-Gervais, des réaménagements seront effectués dans le cadre du projet BAC + 3. Il offrirait ainsi des espaces passablement spacieux, dont un sous-sol qui pourrait offrir des locaux de répétitions et une salle de concert pour les jeunes à l'image du Brise-Glace d'Annecy. Un certain délai est toutefois nécessaire pour ce faire.

Budget p. 126 – 310 648 Festival de la Bâtie – 365

La convention avec le festival a été la première convention de subventionnement signée. Un de ses objectifs est de mettre en avant la création locale. Elle est établie sur la base d'un subventionnement annuel de 900 000 francs pour une période de quatre ans. L'Etat verse pour sa part 50% de ce que verse la Ville. Toutefois, la Ville se trouvait aujourd'hui en dessous de ce ratio, aussi la subvention a-t-elle été portée cette année à un million de francs. En quatre ans, le festival aura reçu au total 3 600 000 francs.

Budget p. 127 – 311 000 Grand Théâtre – 365

De nombreuses solutions ont été envisagées afin de financer la saison 2004-2005 du Grand Théâtre, soit d'augmenter le prix des places, de diminuer les productions ou encore de renoncer au ballet. Aucune n'est favorable à l'institution, toutefois la suppression du ballet reste et de loin la plus acceptable à long terme.

La commission des arts et de la culture n'a certes pas trouvé de solution et le statu quo n'est plus possible. Toutefois, cette même commission doit auditionner prochainement le conseil de fondation et des solutions se dégageront peut-être après cette audition.

En tout état, il faut avoir à l'esprit les deux grandes masses du budget du Grand Théâtre que sont les frais de fonctionnement de l'institution et d'exploitation du bâtiment, d'une part, et le budget de production des spectacles, d'autre part. Or le pouvoir d'achat du Grand Théâtre a baissé, tandis que les coûts de production augmentent sans cesse. L'objectif est de garantir à l'avenir les coûts de production, sans quoi les autres frais sont inutiles. De plus, si on touche à la production, c'est le pouvoir d'attraction de l'institution qui vacille et avec lui les recettes qui s'effondrent.

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2004 – Département des sports et de la sécurité.

Rapporteur: M. David Carrillo.

Table des matières

- I. Généralités
- II. Audition, questions et réponses
- III. Discussion et votes

I. Généralités

La commission s'est réunie le 26 juin 2003, sous la présidence de M. Mathias Bushbeck, en vue d'examiner les objectifs du département des sports et de la sécurité dans le cadre du projet de budget 2004. A cet effet, la commission a pris connaissance du document «Projet de budget 2004. Objectifs du Conseil admi-

nistratif» et a auditionné M. André Hediger, conseiller administratif en charge du département des sports et de la sécurité, accompagné de M^{me} Janine Currat, directrice du département des sports et de la sécurité.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha avec les remerciements du rapporteur.

II. Audition, questions et réponses

En préambule, en se référant à la partie sport et sécurité du document des objectifs du Conseil administratif susmentionné, M. Hediger fait savoir qu'il a surtout relevé les points découlant de la modification de la législation et des accords passés avec l'Etat.

Le magistrat expose ses objectifs poste par poste dont rapport est fait ci-dessous.

Service d'assistance et de protection de la population (SAPP)

Ce service (qui était l'ancienne Protection civile) a fêté tout dernièrement ses 30 ans d'existence. Depuis le changement de nom, un certain nombre de missions sont désormais confiées à ce service, notamment le déplacement de personnes âgées ou handicapées et la remise en état de sites après sinistres. Suite à la nouvelle loi fédérale votée par le peuple, le SAPP comptera moins d'astreints mais davantage de nombre de jours de service. Par ailleurs, il n'y aura plus de subventions fédérales.

Le SAPP continuera à ouvrir ses abris, sur demande, lors d'arrivées de réfugiés ou, en fin d'année, pour loger des sans-abri. Il prépare également des repas dans diverses situations.

Service d'incendie et de secours (SIS)

Ceux qui sont déjà engagés suivent une formation de sapeurs-pompiers, mais ce n'est pas une formation sur huit mois. Il faut augmenter le nombre des ambulanciers, car les interventions sont de plus en plus fréquentes (on relève que le nombre des interventions a doublé). Un des cardiomobiles a été remplacé par une voiture qui se rend sur le lieu où se situe la personne malade ou blessée pour intervenir sur place. Selon la loi, c'est l'ambulance la plus proche du lieu où se trouve la personne blessée ou malade qui intervient. Cependant, le SIS peut tout de même être appelé si les autres ambulances sont déjà occupées.

Vu le nombre croissant d'appels téléphoniques, deux nouveaux postes de téléphonistes sont prévus. Jusqu'à présent, cette fonction était plutôt assurée par

des personnes qui avaient des difficultés physiques. Maintenant, on aimerait avoir des spécialistes, qui auront donc également une formation de pompier. Il est en effet important qu'ils connaissent tout des interventions, car ce sont eux qui dirigent les appels pour les véhicules.

A la demande de la commission du personnel, on a avancé l'école de formation, qui débutera en mars 2004.

Les pompiers volontaires constituent un autre point important. Un accord, qui implique de nouvelles missions pour les volontaires, a été signé avec l'Association des communes genevoises. Les missions retenues concernent plutôt la campagne, les feux de broussailles, etc. A noter que ces derniers jours, vu la sécheresse, les pompiers volontaires ont dû intervenir une quarantaine de fois.

Il s'agira de prévoir une formation, du matériel supplémentaire ainsi que la formation pour les appareils respiratoires.

Par ailleurs, un groupe de travail doit continuer à plancher sur le transfert de la caserne des Asters vers le bois des Frères, non loin de la Zimesa. Cette localisation sera plus judicieuse pour des interventions au nord de la ville.

Service des agents de ville et du domaine public

Pour ce service, il s'agit de mettre bien en place les agents municipaux. Ces derniers travaillent dans les nouveaux secteurs de zones bleues. Ainsi, d'ici la fin de l'année, l'ensemble des zones bleues sera couvert. Pour ce qui est du domaine public, on vise une meilleure gestion des relevés de tout ce qui se trouve dans la rue: panneaux d'affichage, terrasses, etc., car c'est là un outil très important.

En ce qui concerne les agents de sécurité municipaux, 84 postes ont été votés au budget 2003. Il y a encore 11 postes à pourvoir. Une école de formation avait été programmée pour le mois de mars de cette année, mais M^{me} Spoerri a demandé de la repousser au mois de septembre. Cela n'a pas arrangé le département, car tout a été décalé. On a continué le recrutement et, ces derniers temps, on a constaté que les réponses ont été plus nombreuses qu'il y a une année.

Service des sports

L'objectif est de diversifier les activités pour les jeunes et pour les aînés. Pour les sports de rue, il faut bien réfléchir et étudier la question avec des spécialistes. Il est notamment prévu d'introduire une fête du sport, avec des démonstrations de toutes sortes. On souhaite continuer à développer le mouvement juniors et

accroître encore les disciplines proposées. Un autre objectif concerne l'avancement des travaux de la salle de gym du Bois-des-Frères et la continuation de la réfection des installations existantes.

A la suite de l'exposé de M. Hediger, les commissaires n'ont formellement pas posé de questions, mais ont fait certaines réflexions devant le magistrat et la directrice en charge du département. On retiendra les réflexions suivantes:

- on est surpris de voir, dans le document, une telle disparité de présentation des objectifs entre départements;
- en ce qui concerne le département des sports et de la sécurité, le document de cette année est moins bien fait que celui de l'année précédente. Notamment, certains commissaires le qualifient de restreint ou de flou, extrêmement léger. Il aurait été souhaitable de prendre connaissance par écrit de toutes les intentions du magistrat afin que la commission puisse entamer à temps le débat politique;
- la commission ne peut faire de débat politique sur si peu d'information et sur la base d'un document et d'une audition ne présentant pas réellement d'objectifs politiques. Un commissaire a l'impression que le projet de budget est établi sans objectifs politiques (un sentiment équivalent relevé par un autre commissaire);
- les objectifs du Conseil administratif arrivent trop tard (reçus en mai). Le débat politique doit se faire avant l'été, préalablement à l'établissement du budget, et préalablement à la discussion budgétaire du Conseil municipal qui doit se dérouler en septembre;
- les autres départements, à l'exception de celui de M. Manuel Tornare qui a présenté un document plus complet, souffrent du même problème de présentation des objectifs. On rappelle que le but de l'exercice est que le Conseil administratif se fixe les objectifs à partir desquels on pourrait examiner la manière et les moyens pour les atteindre. Il aurait donc fallu présenter le document d'une toute autre manière. Le Conseil administratif a déjà fait par le passé la démonstration de documents ayant une présentation plus complète, par exemple pour les comptes où les objectifs atteints, partiellement atteints ou non atteints étaient indiqués.

Au problème de la présentation des objectifs, M^{me} Currat explique que le département prépare un projet de budget qui doit passer au Conseil administratif afin que celui-ci puisse opérer des rectifications, mais la rédaction du document des objectifs tombe au moment où le département doit encore développer (jusqu'au 7 juillet) ce que l'on compte faire par service. Ainsi, ce qui a été présenté aux conseillers municipaux est un embryon. Le véritable document est en train d'être élaboré.

A la carence d'objectifs politiques, M. Hediger précise qu'il a regardé avec les chefs de service dans quelle mesure telle et telle idée est réalisable. Selon lui, il n'a pas été demandé de donner des orientations politiques. M. Hediger indique (en fin de discussion) que, si la commission veut des objectifs, elle en aura. Jusqu'à maintenant, il a été dit de prendre les mêmes recettes, ce qui l'a amené à faire preuve de prudence. Le magistrat part du principe qu'il ne faut formuler que des objectifs réalisables et, ce faisant, tenir compte des changements de loi.

Au problème de calendrier, M. Hediger donne l'avis qu'il faudrait que les objectifs soient définis par le Conseil administratif avant le mois de mars, c'est-à-dire avant de commencer à établir le budget à proprement parler. Pour cette année, il a fallu préparer deux documents en même temps. Il s'agit donc de bien préciser tout cela lors de la séance du Conseil municipal.

III. Discussion et votes

Un commissaire rappelle que la procédure d'analyse du budget qui est en vigueur (appelée ci-après nouvelle procédure) doit se dérouler en deux volets, selon un calendrier établi en 2002: une analyse politique au printemps (dont les rapports doivent être rendus au 30 juin) et une analyse financière en automne (septembre). Le constat est que cette année la nouvelle procédure d'examen du budget ne se déroule pas selon ce calendrier. A son sens, la procédure respectant ces deux phases pourrait très bien fonctionner.

Un commissaire dit qu'il faudra profiter de l'examen du budget, en septembre, à la commission des finances, pour voir comment il est élaboré dans les différents départements, car il semble que ce ne soit pas partout pareil. On a pu le constater en lisant le document remis: le département de M. Tornare présente les choses de façon fort différente. Y a-t-il vraiment des objectifs dans le département des sports et de la sécurité? On verra comment ils seront présentés pour le projet de budget 2005.

Le président met aux voix le soutien de la commission des sports et de la sécurité à la nouvelle procédure d'examen du budget.

Le soutien à la procédure d'examen du budget en deux temps est accepté à l'unanimité des 13 membres présents (1 DC, 3 L, 1 R, 3 S, 1 T, 2 UDC, 2 Ve).

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le projet de budget 2004 pour le département des sports et de la sécurité.

Rapporteur: M. David Carrillo.

Table des matières

- I. Généralités
- II. Audition, questions et réponses
- III. Amendements
- IV. Informations complémentaires

I. Généralités

La commission des sports et de la sécurité (ci-après la commission) s'est réunie à trois reprises, soit les 18 et 25 septembre 2003 et le 2 octobre 2003, sous la présidence de M. Mathias Buschbeck, en vue de traiter du projet budget 2004 du département des sports et de la sécurité (ci-après le département).

Le présent rapport fait suite à un rapport préliminaire intitulé: «Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2004 – Département des sports et de la sécurité».

La séance du 18 septembre 2003 a été dédiée à la formulation des questions à l'attention du département, la séance du 25 septembre 2003 aux réponses apportées par le département et la séance du 2 octobre 2003 aux propositions d'amendement du projet de budget 2004.

Les documents auxquels la commission se réfère pour l'examen du projet de budget 2004 sont:

- le projet de budget à 3 positions (proposition PR-294);
- le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004 (proposition PR-294);
- le projet de budget à 5 positions concernant le département des sports et de la sécurité.

A noter que les deux premiers documents sont ceux qui ont été renvoyés par le Conseil municipal en date du 9 septembre 2003 à ses commissions perma-

nentes, conformément à la procédure d'examen du budget en vigueur. Le projet de budget à 5 positions a été remis aux commissaires au début de la séance du 18 septembre 2003, séance dédiée aux questions.

Des réponses aux questions formulées par les commissaires ont été apportées par le département le 25 septembre, dans une séance d'audition à laquelle étaient présents:

- M. André Hediger, conseiller administratif en charge du département des sports et de la sécurité;
- M^{me} Janine Currat, directrice du département des sports et de la sécurité;
- M. Dominique Clavien, chef du Service des agents de ville et du domaine public;
- M. André Schmidlin, sous-chef du Service des agents de ville et du domaine public;
- M. Jacques Dimier, commandant du corps des agents de ville et du domaine public;
- M. Yves Nopper, chef du Service des sports;
- M. Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population;
- M. Raymond Wicky, major et sous-chef du Service d'incendie et de secours;
- M. Jacques Magnin, officier adjoint du Service d'incendie et de secours.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha et M. Patrick Nicollier avec les remerciements appuyés du rapporteur.

II. Audition, questions et réponses

Le rapport des questions et des réponses est présenté de la manière suivante. Les questions (parfois groupes de questions) qui ont été formulées lors de la séance du 18 septembre 2003 portent un numéro et les nouvelles questions posées lors des auditions portent le numéro de la question à laquelle elles sont subséquentes, suffixé d'une lettre.

Les questions figurent en principe dans l'ordre des pages des documents qui les évoquent, à savoir tout d'abord le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004, puis le projet de budget 2004.

La partie des questions-réponses est balisée d'indications concernant la page, la rubrique ou la ligne budgétaire auxquelles les questions font référence.

1. *Questions-réponses sur le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004*

Question préliminaire: suite à la déclaration du Conseil administratif, lors de la séance plénière du Conseil municipal, aux faits qui font que le projet de budget doit être révisé et à la décision du Conseil municipal de renvoyer ce projet au Conseil administratif pour modification, qu'en est-il de ces changements?

Le président de commission s'est entretenu avec M. Hediger. Ce dernier lui a dit qu'il y aurait quelques millions de francs à récupérer par rapport au projet de budget, mais que, pour ce qui est de son département, ce sont des montants «négligeables».

Page 11 – Service d'assistance et de protection de la population (SAPP)

Question 1: Qu'est-ce qui fait écrire «Plus que jamais, le SAPP doit être prêt à intervenir dans des cas d'urgence»?

M. Hediger répond que la loi sur la protection civile a été modifiée. Elle est maintenant axée sur les sinistres et les catastrophes éventuels. Les cours dispensés vont donc dans le sens de l'assistance à la population en cas de catastrophes, comme l'ouragan Lothar.

M. Clerc ajoute que, la vie évoluant, on constate une augmentation des personnes vivant seules. Lorsque des sinistres interviennent, beaucoup de ces personnes ne peuvent se reloger.

M. Hediger complète les propos de M. Clerc. D'entente avec les services sociaux et M^{me} Spoerri, il a été décidé de rouvrir les abris de la Protection civile pour l'hébergement de sans-abri.

Question 1a: Les propositions d'hébergement aux sans-abri sont-elles souvent refusées par les personnes concernées?

M. Clerc répond qu'il n'y a pas de demande de logement à l'année et que peu de sans-abri refusent. En hiver 2002-2003, il y a eu 3000 nuitées. Durant la journée, ceux-ci sont intégrés dans les structures sociales de la Ville de Genève.

Service d'incendie et de secours (SIS)

Question 2: Comment est négocié le transfert de charges au SIS?

M. Hediger répond que différents projets émanent du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement. Dans la finalité, il aurait dû y avoir un transfert total du SIS au Canton, mais il y a eu un refus et un contre-projet et des négociations avec, notamment, la Ville de Genève et les communes. La discussion a permis de revenir sur les compagnies de volontaires en définissant leurs

nouvelles tâches. Un document approuvé par le Conseil administratif et par l'Association des communes genevoises a été renvoyé au groupe technique (composé notamment de MM. Wicky et Légeret).

M. Wicky ajoute que ce document est actuellement dans les mains de M^{me} Spoerri. Elle a déjà donné un préavis favorable. C'est lors de la prochaine assemblée générale de l'Association des communes genevoises, en novembre prochain, que M^{me} Spoerri donnera son accord officiel. La mise en œuvre progressive de ce programme doit intervenir entre 2004 et 2005. Ce dernier contient notamment la délégation d'environ 400 interventions aux sapeurs-pompiers volontaires de manière autonome sur les 9000 enregistrées chaque année.

M. Hediger complète en insistant sur le fait qu'il y a déjà un certain nombre d'interventions et de mesures qui ont été prises, notamment la remise à niveau de la centrale d'alarme du SIS. En ce qui concerne les coûts, les communes genevoises paient 900 000 francs et le Canton 100 000 francs. La participation de la Ville de Genève est imputée sur le budget de l'informatique et de la communication. Il y aura donc des interventions où le SIS n'interviendra pas, mais où il sera en contact avec les pompiers volontaires. Par contre, en ville de Genève, ce sera toujours le SIS qui interviendra. D'autre part, il y aura des permanences de pompiers volontaires dans les communes. Il doit y avoir des regroupements de ceux-ci pour assurer les permanences. Les principales conditions pour les nouvelles missions de ceux-ci sont qu'ils soient opérationnels 365 jours sur 365 et 24 heures sur 24.

M. Wicky rectifie les propos de M. Hediger. Il répond qu'il s'agit d'être prêt à agir les dimanches, les jours fériés et les nuits de 19 h à 7 h.

Question 2a: On comprend qu'environ 5% des interventions seront effectuées par des pompiers volontaires et que, de ce fait, la centrale d'alarme doit être rééquipée. Quelle sera la part de la Ville de Genève en comparaison avec les communes et le Canton?

M. Hediger répond qu'il s'agit d'un crédit déjà voté par le Conseil municipal dans le cadre du programme informatique quadriennal (PIQ) en vue des améliorations à apporter à la centrale d'alarme. Il s'agit d'un montant de 350 000 francs.

Page 12 – Service des agents de ville et du domaine public

Question 3: Que veut dire ce paragraphe? Il est question de structures d'accueil, mais cela ne doit-il pas se faire sur le trottoir, puisque ce service s'occupe de ce qui se passe dans la rue?

M. Hediger répond qu'il s'agit de structures de travail et non pas d'accueil. Les agents de ville et du domaine public sont provisoirement placés à la taverne

du Faubourg. Au fur et à mesure que la Ville de Genève engage, elle essaie de s'adapter du point de vue des locaux. Il faut trouver les locaux adéquats pour ces 84 agents.

Question 3a: Les appareils de saisie, dont le crédit a été voté par le Conseil municipal, permettent-ils justement de limiter le travail administratif?

M^{me} Currat répond qu'il n'était pas absolument sûr que le crédit pour les appareils de saisie soit voté au moment de la rédaction du projet de budget. Il y a, de facto, un certain nombre de postes inscrits dans le budget qui vont disparaître suite à ce vote.

Question 4: Est-ce que les 84 agents municipaux prévus ont été engagés en totalité et est-ce qu'il y a encore des postes ouverts pour les agents de sécurité municipaux?

Il est répondu que 3 postes d'agents municipaux sont encore ouverts, mais que l'on est sur le point d'engager. Pour les agents de sécurité municipaux, 20 postes sont ouverts.

Page 12 – Service des sports

Question 5: Quelles sont les conditions du contrat de mise à disposition de la patinoire pour le HC Servette?

Le commissaire qui pose cette question relève que le HC Servette paie 1000 francs pour un match, alors que des clubs ou associations autres déboursent environ 3500 francs pour une soirée, au Victoria Hall, par exemple.

M. Hediger répond qu'en date du 5 juin dernier il a rencontré M. Torriani et son administrateur. Suite à la discussion, il en ressort que le groupe Anschutz n'envisage pas de construire une nouvelle patinoire. Concernant le plan de rénovation et une éventuelle participation du groupe aux travaux, la réponse est une nouvelle fois négative. Le groupe se plaint du manque de sponsors locaux.

En ce qui concerne la retransmission des matchs, M. Hediger a envoyé une lettre à la Télévision suisse romande (TSR), à laquelle il a été répondu que, si les travaux de rénovation ne sont pas effectués, la TSR ne retransmettrait plus les matchs. Après reprise de contact, une solution provisoire pour la retransmission des matchs de hockey par la TSR a été trouvée.

Enfin, M. Hediger rappelle que, dans le passé, un contrat de trois ans avait été signé pour un montant de 1000 francs par match. Pendant la phase de transition des rénovations, le contrat pourra atteindre de 3000 à 4000 francs par match. Cela couvre environ 70 à 80% des frais du Service des sports. M. Torriani a accepté cette

proposition. En ce qui concerne les autres problèmes (billetteries, assurances, problèmes de sécurité, etc.), une lettre a été envoyée à M. Torriani, en date du 30 juin 2003. A ce jour, la convention n'a toujours pas été retournée signée. Le groupe Anschutz est en désaccord avec cette augmentation.

M. Hediger ajoute que la nouvelle convention sera applicable pour tous les matchs de ligue A (saison 2003/2004).

Question 5a: Pourquoi la Ville de Genève met-elle encore à disposition la patinoire si la convention n'est pas signée?

M. Hediger rappelle que le groupe Anschutz n'a pas trouvé les sponsors espérés. On peut donc craindre un désistement du groupe, si l'on n'adopte pas une attitude stratégique.

Page 42

Question 6: Peut-on avoir des éclaircissements pour le passage de 10 000 à 530 000 francs des frais de plans et de cartes géographiques?

Au moment où cette question est posée, un commissaire estime que l'explication concernant la hausse ci-dessus est donnée dans le même paragraphe. Un autre commissaire ajoute que l'explication se trouve à la page 94 du projet de budget 2004 (*note du rapporteur*: voir la note explicative 207 de la cellule 4007-310. La note mentionne «augmentation due principalement aux impressions de feuilles d'amendes d'ordre (+520 000 francs)»).

M. Hediger répond que le département a besoin de documents et d'équipements supplémentaires pour l'élaboration de cartes géographiques. Le montant de 530 000 francs a été modifié dès l'instant où les appareils de saisie ont été votés. Lors de l'impression, les appareils de saisie impriment uniquement l'article concerné et non pas tout le règlement, ce qui fait une économie substantielle de papier.

Question 7: Quelle est la raison de la hausse de 125 000 francs des frais de déplacement et de représentation?

M. Hediger répond que cette augmentation est surtout due aux abonnements TPG pour les nouveaux engagés. Le montant payé est de 500 francs par abonnement au lieu de 700 francs.

Page 143

Question 8: Premier paragraphe, dernière phrase. Quel est le délai et quel est le pourcentage, quels moyens veut-on prendre, quel effet cela aura-t-il et combien cela va-t-il coûter?

M. Hediger répond que les objectifs sont clairs et qu'ils sont définis par le département. Il faut tout d'abord améliorer les prestations et accentuer les efforts sur l'information et la qualité de l'accueil.

Il y a deux axes. Le premier est l'information à l'intérieur des services, qui doit déboucher sur une amélioration du travail et de l'accueil. Le deuxième axe est l'information extérieure (brochure SIS, sports, etc.). Le département veut notamment améliorer l'information sur les agents de ville, ce service étant en contact permanent avec la population. Il a été demandé à M. Clavien de réfléchir à la manière dont cette amélioration pourrait être envisagée.

Un commissaire montre sa préoccupation concernant les tonnes de papier que génère toute l'administration municipale et qui finissent à la décharge, en contradiction avec l'Agenda 21. Il propose que l'on regroupe toutes ces informations pour faire des économies.

M. Hediger répond que cela a déjà débuté avec l'informatique et les guichets d'information.

Question 9: Troisième paragraphe. On fait remarquer que, l'an dernier, il a été dit que les agents municipaux seraient engagés pour contrôler le stationnement en ville. Or on apprend que la Fondation des parkings a engagé des contractuels pour effectuer le même travail. Peut-on expliquer la compétence de chacun, car il semble qu'il puisse y avoir des doublons?

M. Hediger répond que les agents municipaux seront en charge des zones bleues, c'est-à-dire de tout ce qui est statique. Les zones parcomètres seront encaissées par la Fondation des parkings. Le Conseil administratif a signé une convention tripartite avec la Fondation des parkings et le Conseil d'Etat stipulant bien que les employés de la fondation géreront exclusivement les horodateurs.

A la question d'un commissaire qui demande de préciser la formation des personnes qui seront employées par la Fondation des parkings, M. Hediger répond qu'il ne connaît ni leur formation ni leur salaire.

Concernant le nombre de contractuels, on sait que leur nombre va diminuer, voire qu'ils vont disparaître.

Un commissaire intervient en constatant que, sur les horodateurs, on pourra se faire amender par les contractuels, les agents municipaux et par les employés de la Fondation des parkings.

M. Hediger l'affirme et il ajoute que, selon la convention, la moitié du produit des amendes d'ordre perçues par les employés de la Fondation des parkings sera versée à la Ville de Genève et l'autre moitié au Canton. Le produit des amendes perçues par les agents municipaux, en lien avec des horodateurs, sera exclusivement destiné à la Ville de Genève.

Un commissaire s'interroge sur la motivation de la Fondation des parkings d'avoir accepté une telle convention et sur le réel intérêt de la Ville de Genève.

Des commissaires demandent à avoir plus de détails sur la convention ainsi que des informations supplémentaires sur leur formation et leurs conditions salariales, d'ici à l'audition de M. Hediger à la commission des finances. On ne comprend pas pourquoi la Ville de Genève a tiré un trait sur 50% des recettes au profit du Canton.

M. Hediger répond que la convention a été signée le 4 août 2003. La Fondation des parkings essaie de contrôler la gestion des parkings depuis des années. M. Hediger s'y est opposé. Il avait insisté sur le fait que la Ville de Genève engageait des frais pour amender les contrevenants et qu'elle avait donc droit aux recettes des amendes.

Un commissaire désire qu'il soit demandé, en date de l'audition de M. Hediger à la commission des finances, pourquoi on a cédé le contrôle de la gestion du domaine public, pourquoi on a cédé à ce type de convention et combien de nouveaux agents vont être employés par la Fondation des parkings. Enfin, il aimerait savoir quel est l'intérêt de la Fondation des parkings à ne pas être rémunérée.

Ladite convention est annexée au présent rapport.

Question 10: Troisième paragraphe. Combien d'agents municipaux sont en formation en 2003-2004?

M. Hediger répond qu'il y a eu un problème. Il était prévu que deux écoles de formation des agents de sécurité municipaux aient lieu cette année (2003). Malheureusement, l'une d'entre elles a été supprimée à cause du sommet du G8. Cela engendre donc un certain retard dans la formation des agents municipaux.

Question 11: Quels sont les critères d'engagement des agents municipaux et dans quelle proportion une partie de ceux-ci pourraient-ils être formés en agents de sécurité municipaux?

M. Hediger explique que l'engagement des agents municipaux vient de la signature d'une convention sur les agents de sécurité municipaux. Dans ce règlement, il est prévu que des agents municipaux soient présents pour tout ce qui est statique. Cependant, lorsque la loi sur les zones bleues est entrée en vigueur, il y a eu passablement de gens en possession de macarons qui étaient mécontents. Il a donc fallu gérer ce problème. M. Hediger n'était pas vraiment disposé à avoir des agents municipaux et des agents de sécurité municipaux à deux vitesses. C'est donc comme cela que la catégorie agents municipaux a débuté. Un certain nombre de ces agents municipaux n'ont pas de certificat fédéral de capacité, alors qu'ils doivent en avoir pour devenir agents de sécurité municipaux.

M^{me} Currat explique qu'il y a une grande différence entre les agents municipaux et les agents de sécurité municipaux par rapport à leurs conditions d'engagement. A l'heure actuelle, il n'y a aucun agent municipal qui corresponde aux critères d'engagement des agents de sécurité municipaux (scolarité, formation, etc.). Il y a vraiment des impossibilités physiques et intellectuelles. Les agents municipaux font un travail bien différent des agents de sécurité municipaux. Ils travaillent 6 jours sur 7. Ils font un travail de jour et la plupart ne supportent pas des horaires irréguliers et ils n'ont surtout pas les qualifications pour devenir agents de sécurité municipaux.

A l'évocation du problème de l'insécurité en ville de Genève de la part d'un commissaire, M^{me} Currat répond que les agents de sécurité municipaux doivent être des personnes physiquement bien entraînées.

Un commissaire affirme qu'il n'est pas exact que tous les agents municipaux n'ont pas de diplôme. D'autre part, il a relevé que, dans certaines communes, les engagements des agents de sécurité municipaux étaient beaucoup plus souples (information lue dans la *Feuille d'avis officielle*).

M. Dimier explique qu'un certificat fédéral de capacité est obligatoire et que l'âge limite est de 35 ans. Les examens d'entrée pour les agents de sécurité municipaux sont très durs. Ils sont équivalents à ceux de la police cantonale (examens de français, psychologiques, physiques, et entretien avec un officier). Suite à cela, un préavis est donné. Un tiers des personnes qui postulent est retenu pour les postes d'agent de sécurité municipal. Au niveau des agents municipaux, un certain nombre de personnes ne correspondent pas à l'un des critères énoncés ci-dessus.

Question 12: Où en est-on concernant les horaires de service des agents de sécurité municipaux? Est-ce que la limite de minuit est vraiment suffisante pour assurer la sécurité des citoyens?

M. Dimier répond que l'effectif actuel de 90 agents de sécurité municipaux travaillent 18 heures par jour, 365 jours sur 365. Pour 18 heures de travail (un poste), la Ville de Genève a besoin de 3 agents de sécurité municipaux qui se relaient. Donc, plus la tranche horaire sera grande, plus les engagements seront nécessaires. A partir de minuit, cela devient de la sécurité d'ordre public. Les événements doivent donc être gérés par la police. Par exemple, le problème des dealers est un problème judiciaire relevant du code pénal.

Question 13: Quatrième paragraphe. Où va-t-on trouver les locaux adéquats pour 2004?

M. Hediger répond que les locaux posent un problème. Les locaux actuels sont au boulevard Helvétique, à la rue Jargonnant, aux Grottes, au boulevard du

Pont-d'Arve et à l'emplacement de l'ancienne mairie de Plainpalais. Pour les futurs postes d'agents de sécurité municipaux, la Ville a postulé pour la maison des Charmilles. Un accord a été passé avec la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève. Début novembre, un nouveau poste sera donc ouvert aux Charmilles. La Ville recherche encore un local pour l'habillement. Par un heureux hasard, un local appartenant à la Ville de Genève s'est libéré à la rue des Rois. Ces locaux ont donc été repris comme espace de stockage des habits.

M. Hediger revient sur la problématique des agents municipaux à la taverne du F a u b o u r g. Après visite de ces locaux, il convient qu'il n'est pas possible d'y travailler. Il n'a pas été tenu compte du problème des agents municipaux lors de la mise en place du concept intérieur du bâtiment sis à la rue du Stand 25 (*note du rapporteur*: voir la proposition PR-295 traité par le Conseil municipal). M. Hediger a discuté avec la Conseil administratif. Ils se sont aperçus qu'il y avait un local de 900 m² appartenant au Service social. M. Hediger a donc fait une demande pour savoir si ces locaux étaient utilisés. Il recevra la réponse dans l'espace d'une semaine.

Un commissaire a vu les plans du bâtiment de la rue du Stand. Il sait que, au rez-de-chaussée, il y avait un restaurant d'entreprise. Il se demande si cette surface ne pourrait pas être remise au département de M. Hediger pour créer une arcade sur rue pour les agents de sécurité municipaux.

M. Hediger répond que ce scénario a déjà été envisagé, mais que le concept intérieur du bâtiment de la rue du Stand est déjà déterminé (Direction des systèmes d'information et le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie).

Page 144

Question 14: Premier paragraphe. En comparant avec le détail donné à la page 212 du projet de budget 2004, est-ce que les 9 postes supplémentaires prévus concernent vraiment le SIS?

M. Wicky répond que, dans les objectifs du service, il y a la création de 2 postes supplémentaires due à l'augmentation de la charge de travail à la centrale d'alarme. Il y a 4 postes de sapeurs-sauveteurs, un poste à la DAO. Il y a également 2 postes d'ambulanciers sur la base d'un contrat temporaire.

Question 15: Deuxième paragraphe. Est-ce que l'engagement de 9 personnes au SIS sera répété l'an prochain?

M. Hediger répond que ces engagements sont dus à l'augmentation des appels à la centrale d'alarme. Vu l'augmentation, il n'y a donc pas d'autres choix.

M. Wicky montre des tableaux statistiques. Il ajoute que les éléments statistiques explicités dans le rapport ne vont pas dans le sens d'une diminution des effectifs au SIS. En date du 16 septembre 2003, il y avait déjà eu 6850 interventions. Si le rythme se maintient, le SIS arrivera à plus de 10 000 interventions pour 2003, ce qui représente 1000 interventions de plus que l'année précédente. Si l'on prend une répartition des interventions dans le temps, la densité des interventions est très importante entre 9 h et 21 h, du lundi au vendredi, ainsi que les dimanches entre 14 h et 15 h. Concernant les transports ambulanciers, 1567 interventions ont eu lieu en 2001, 2450 en 2002 et 2137 en 2003 déjà. On prévoit d'atteindre le cap des 3000 ou des 3500 interventions. Voici tout ce qui a conduit à demander des postes de travail supplémentaires.

Question 16: Quel est le coût annuel d'exploitation de la caserne 2?

M. Wicky répond que, si l'on prend le budget par missions et prestations, le département n'a pas fait de comptabilité analytique par caserne. Ce serait un travail considérable de recherche, mais il n'a jamais été effectué.

Question 17: Quatrième paragraphe. On aimerait connaître la répartition des tâches au niveau de l'organisation des sports de rue. Qu'est-ce qui revient au département de M. Hediger et qu'est-ce qui revient au département de M. Torner?

M. Hediger répond qu'il a déclaré vouloir développer les sports de rue (patinoire de l'Europe, patinoires de quartier, etc.). Il a déjà pris des contacts avec des associations et des groupes de discussion ont été formés. Les terrains sont difficiles à partager, mais l'entente est bonne.

Un commissaire se demande dans quelle mesure on peut donner une activité supplémentaire aux personnes surchargées que sont les éducateurs de rue. Il serait irrespectueux envers ces personnes de leur ajouter tous les deux mois une activité supplémentaire.

Page 146

Question 18: N° 2100. Combien de places et combien d'installations sont prévues, quel est le coût et quel est le personnel engagé? N° 2200: Après la Fête de la musique, on veut organiser une Fête du sport. Ne craint-on pas que cela aboutisse à un échec? N° 3100: Quel genre de manifestation vise-t-on?

M. Hediger répond que des groupes de travail ont été mis en place avec des associations sportives. Il est tout d'abord question de déterminer quel type de sport de rue on veut développer; ensuite, on voit où l'on peut les développer.

Pour répondre à un commissaire, M. Hediger affirme qu'il n'y aura pas d'incidence sur le budget de fonctionnement cette année.

Page 148

Question 19: Dernière phrase des objectifs. N'est-ce pas le contraire qui se produit, à savoir qu'un véhicule à l'arrêt s'use davantage que lorsqu'il est utilisé?

M. Wicky répond que ces deux affirmations ne sont pas en opposition. En fait, si un véhicule ne roule pas, c'est une réelle catastrophe, puisque les joints sèchent. A l'opposé, les véhicules actuellement utilisés roulent trop et cela occasionne un bon nombre de pépins supplémentaires.

Question 20: On a voté ces quatre dernières années des crédits pour l'amélioration de l'équipement. Qu'en sera-t-il ces prochaines années et que concernent ces programmes d'acquisition?

M. Wicky affirme que le service a optimisé les ressources. On parle notamment de vêtements de protection ainsi que de matériel d'intervention. Compte tenu du nombre croissant d'interventions, le matériel est aussi de plus en plus utilisé. Le besoin a donc progressé en termes de ressources et d'échange, durant ces dernières années. D'autre part, on fait face à une évolution technologique. Le matériel de désincarcération a beaucoup changé, puisque le matériel des voitures lui-même a évolué. Il y a eu de gros problèmes lors de désincarcérations dans le passé. On a constaté que le matériel se cassait à cause des nouveaux matériaux plus solides des voitures.

Page 149

Question 21: Est-ce que l'engagement des 2 sapeurs-opérateurs supplémentaires ne va pas déclencher l'agrandissement de la centrale d'alarme?

M. Wicky répond que 4 postes de travail sont prévus. Par contre, l'adaptation des locaux liés à la modification des procédures avec les sapeurs-pompiers volontaires n'engendrera pas de coûts. Dans le cadre de la maintenance, les travaux commencent tout soudain. Il s'agissait d'un crédit voté lors du programme informatique quadriennal de 140 000 francs pour le changement du serveur informatique.

Page 150

Question 22: Si l'on engage 2 ambulanciers temporaires, il faudra ensuite les titulariser. C'est donc un peu ambigu. Quels sont les besoins réels en ce qui concerne l'engagement d'ambulanciers? Ne vaut-il pas mieux de dire tout de suite les choses clairement?

M. Wicky répond que, dans le contexte actuel, le recrutement des ambulanciers constitue un véritable chemin de croix. Le Canton a modifié la loi, mais l'école d'ambulanciers ne fournit pas assez d'ambulanciers actuellement. La Ville de Genève est donc obligée de débaucher à Neuchâtel et en Valais. L'engagement en temporaire est un gage de qualité. Il permet d'évaluer la personne et de la licencier, le cas échéant, lorsqu'il y a des problèmes. Cela a toujours fonctionné ainsi et on est satisfait du fonctionnement de la procédure.

Page 151

Question 23: N° 1300. Peut-on connaître le budget pour cette campagne d'information?

M. Hediger répond que le budget est limité. Quand il y a la journée «portes ouvertes», il y a une distribution de brochures. Tout bientôt, il y aura un article dans le journal Coopération pour se présenter. Il s'agit d'un budget d'environ 2000 francs.

Page 152

Question 24: N° 3200. Que représente cette synergie avec l'Organisation internationale de protection civile (OIPC), en volume, capacité et coût?

M. Clerc répond qu'il s'agit de développement durable en termes d'entraide internationale. Les pays du tiers monde viennent se former dans nos pays. Il y a environ 7 ou 8 cours par année, représentant un coût d'environ 50 000 francs pris sur le budget de fonctionnement. En plus, il y a un ou deux cours par année à l'étranger, pris sur le budget de l'OIPC.

Page 154

Question 25: Objectifs, troisième paragraphe. Est-ce que le spécialiste en question sera là pour apporter un soutien psychologique?

M. Hediger répond que ce problème est rencontré non seulement par la police, mais aussi par les pompiers. Il y a régulièrement des débriefings psychologiques. Ce sont les psychologues de la gendarmerie que l'on fait venir, qui sont au nombre de huit. Le problème que relèvent les agents municipaux, c'est qu'ils sont souvent l'objet d'insultes et même de coups. Après discussion avec le Service des ressources humaines, celui-ci pense qu'il vaut mieux demander les services d'un psychologue.

Question 26: Nos 1100 à 1200, premier paragraphe. Pourquoi ne dispose-t-on pas de statistiques sur le genre de contraventions?

M. Schmidlin répond qu'il peut répondre à des demandes spécifiques de statistiques et de chiffres, mais qu'il a besoin d'un délai. Les outils informatiques à sa disposition ne lui permettent pas de produire des catalogues automatiques de statistiques.

Question 26a: Est-ce que, à terme, il va y avoir un nouveau concept pour les agents municipaux et les agents de sécurité municipaux? Est-ce que la politique laxiste actuelle va continuer ou seront-ils plus présents dans les parcs et seront-ils munis de sifflets, par exemple?

M. Hediger répond que le département est actuellement en voie de réfléchir à un nouveau concept. Un des premiers points sera de bien équiper les employés qui travaillent sur les marchés. Concernant le pont du Mont-Blanc et ses vendeurs de drogue, il est décidé de mettre un véhicule avec un poste de commandement mobile. Le service en question étudie ce concept. Cela se fait déjà dans des villes en France et en Italie.

Question 27: Objectifs, dernière ligne. Quel est le parcours que doit suivre un commerçant pour obtenir une autorisation?

M. Clavien répond qu'il y a 800 autorisations par année qui sont accordées. Une personne a le droit d'exploiter s'il est un exploitant certifié par un certificat de capacité. Quand le service reçoit une demande, il s'assure que la personne en question est un exploitant certifié. Ensuite, le service chargé de délivrer les patentes examine le lieu, où l'exploitant désire se poser, et il finit par donner son accord ou non.

Question 27a: Comment cela se passe-t-il si le lieu en question est une zone bleue?

M. Hediger répond que la Ville de Genève demande un préavis à l'Office des transports et de la circulation. Si le préavis est favorable, la démarche usuelle se poursuit.

M. Clavien ajoute que les autorisations pour les terrasses sont délivrées pour une période allant du 1^{er} mars au 31 octobre. Il affirme que c'est durant le mois de mai que le service reçoit le plus de demandes. Normalement, les personnes concernées devraient recevoir une réponse dans les 24 heures, ce qui n'est pas toujours possible.

Question 28: Concernant le même sujet que précédemment, est-ce que le Conseil administratif a l'intention d'obliger chaque année les personnes concernées à refaire les mêmes démarches?

M. Hediger répond qu'il s'agit à chaque fois d'une autorisation temporaire, à titre précaire. Il n'est donc pas possible de faire un renouvellement tacite de ces

demandes. Il s'agit surtout de préserver les Services industriels de Genève qui peuvent parfois avoir des travaux à faire sur des lieux où des autorisations ont été délivrées. Il s'agit d'éviter ce genre de situations.

M^{me} Currat ajoute que la loi stipule que «toute utilisation du domaine public est faite à titre précaire». Du point de vue pratique, le domaine public change constamment. Le système est simple et ceux qui ont déjà fait une demande n'ont qu'à renvoyer le même formulaire et y apporter des modifications, le cas échéant.

Page 155

Question 29: N° 2100. Quelles mesures le magistrat va-t-il prendre?

N° 2200. Sachant que les dépôts sauvages se font de nuit, où en est-on de la volonté de coordination entre les agents municipaux et la Voirie?

M. Hediger répond que les agents de sécurité municipaux ont reçu le mandat de relever quotidiennement les dépôts sauvages, les graffitis, etc., et de faire un rapport qui est renvoyé tous les jours à la Voirie.

Un commissaire note que, lorsque l'on discute avec d'autres services, il semble que le lien ne soit pas très efficace.

M. Hediger ajoute que, chaque matin, il reçoit personnellement le relevé en question. Il estime que la situation s'améliore grâce aux deux équipes qui rédigent les relevés.

Un autre commissaire dit que la commission des travaux n'est pas aussi optimiste. Il semblerait que des exemples affluent pour montrer que ce système ne fonctionne pas bien.

Question 30: N° 9100. A combien de manifestations privées (par exemple la Fête américaine ou des interventions à Palexpo) a-t-on employé des agents de sécurité municipaux et pour quel montant?

M. Hediger répond qu'il n'y a aucun engagement d'agents de sécurité municipaux pour les fêtes privées, sauf lorsqu'il y a des problèmes de circulation devant les lieux où se déroulent ces fêtes.

Question 31: N° 9100. Un commissaire a de la peine à comprendre comment le règlement des marchés constitue un objectif 2004 et souhaite avoir des explications.

M. Hediger répond que le département va revoir l'ensemble du règlement des marchés. Il a l'intention de faire une refonte totale du règlement en partant des problèmes actuels.

Page 156

Question 32: Variation de personnel. Pourquoi doit-on engager ces 2 personnes (voir projet de budget 2004)?

M^{me} Currat répond que le service a explosé et qu'il fait face à des difficultés très grandes. Pour l'ensemble du service, on a besoin de ces 2 postes et on ne peut pas les prendre ailleurs.

Question 33: Agenda 21. Quelles données peuvent être classées sur disques optiques et en quoi cela correspond à l'Agenda 21?

M. Schmidlin répond que le travail effectué est toujours en lien avec la gestion informatisée. Le département évite de stocker des données. Tous les collaborateurs peuvent consulter une autorisation ou son suivi depuis leur poste. Cela diminue nettement la consommation de papier et le stockage inutile.

Question 34: Peut-on avoir le cahier des charges exact des agents de sécurité municipaux et des agents municipaux?

M. Hediger répond que ce cahier des charges sera transmis à la commission.

*2. Questions et réponses sur le projet de budget 2004**Page 83*

Question 35: 400100-315. Pourquoi y a-t-il une hausse de 13 000 francs sans explications et pourquoi n'y a-t-il pas de référence concernant les comptes 2002?

Un commissaire fait la remarque que, dans le budget à 5 positions, on retrouve toujours, dans le poste 315, «entretien du matériel informatique par des tiers». Alors, que fait la Direction des systèmes d'information (DSI)? (Cette question pourra être posée à tous les conseillers administratifs.)

M^{me} Currat répond qu'il s'agit de sommes inscrites au budget par la DSI pour un nouveau logiciel. Les frais de ce nouveau logiciel sont répartis dans tous les services. Elle ajoute que le département n'a pas de maîtrise sur cette somme. Elle est imposée dans les budgets.

M. Hediger ajoute qu'il y a toute une série de postes comme celui-ci.

Un commissaire demande pourquoi ces sommes ne sont pas mises dans un autre groupe, notamment dans le groupe des «prestations internes».

M^{me} Currat répond que c'est la DSI qui répartit ces sommes selon une distribution propre à elle.

Question 36: 400100-317. Pourquoi y a-t-il de telles différences d'une année à l'autre sans justification? La même question s'applique aux postes 318 et 392.

M^{me} Currat répond que la différence de 60 000 francs est imposée au département par le Service des bâtiments.

Question 37: Peut-on avoir des explications sur le poste 392, qui est une somme importante et que l'on retrouve dans tous les départements?

M^{me} Currat affirme que le département ne sait pas si les sommes de la DSI correspondent à un travail fait en externe ou non. Elle ajoute que la chose la plus logique à faire serait de demander au Service du budget ou à la Direction des finances de clarifier tout cela.

M. Nopper note que tous ces coûts vont être ventilés avec le logiciel SAP.

M. Schmidlin affirme que ce sont des services qui sont dits compétents qui sont recensés, mais qu'il faut comprendre que l'on ne reçoit pas toujours de réponses de ces services compétents.

Le commissaire ayant posé la question ajoute qu'il désirerait que le département de M. Hediger demande des explications par service pour être au clair avec ces montants inscrits dans le budget.

Question 38: Note 185. Quelle est la raison de cette hausse?

M. Hediger répond que l'Association des communes genevoises gère le Centre intercommunal des déchets carnés. Il y a une clé de répartition qui permet de faire une répartition entre les communes.

Page 84

Question 39: 400201-313 + 318. Pourquoi cet écart entre le budget et les comptes? On voudrait un exemple au sujet de la note 186 et des explications sur la note 187: de quelles prestations internes s'agit-il? 400202-310 à 315: Peut-on avoir des explications sur la différence entre les comptes et le budget. Poste 334: Pourquoi en arrive-t-on à zéro? Poste 439: Pourquoi une perte de 47 000 francs par rapport aux comptes 2002? Poste 480: Il faudrait rappeler ce qu'étaient les financements spéciaux.

M. Nopper répond que, dans le budget du Service des sports, il y a 25 ou 27 cellules détaillées du rapport de gestion qui se retrouvent dans 5 sections. Il se propose de donner un document qui explique les correspondances entre les cellules et les sections.

Le commissaire ayant formulé la question ci-dessus explique que cela une bonne idée, mais qu'il faut savoir que les commissaires n'ont pas ce document au moment où ils préparent leurs questions.

Note du rapporteur: Une nomenclature du projet de budget pour le Service des sports a été communiquée à la commission des sports et de la sécurité suite à cette audition, mais elle n'est pas jointe en annexe, car la commission des finances la possède déjà.

Concernant la note 186, M. Nopper explique qu'il s'agit d'une des conséquences de la nouvelle comptabilisation des prestations en nature. Le détail se trouve en page 148. Il constate que les montants indiqués ont été transférés de la cellule «Service des écoles» à la cellule «Service des sports». Il s'agit d'un artifice comptable. En fait, il s'agit de locaux mis à disposition par le Service des écoles à des fins d'activités sportives (clubs de sports, etc.). Il exemplifie ses propos avec le cas du centre de sports sous-marins.

M. Nopper poursuit en affirmant que, dès la page 148, se trouve l'inventaire des locaux mis à disposition gratuitement, comme pour la Société suisse de sauvetage. La Gérance immobilière municipale (GIM) a donc chiffré ces loyers non encaissés, mais théoriques, selon une clé de répartition. Concernant le poste 439, il s'agit d'une erreur et M. Mariaux va la rectifier.

Concernant les postes 400202-310 à 315, M. Nopper répond que ce projet de budget n'est qu'un projet de budget. Il y a beaucoup d'éléments qui disent que les comptes risquent d'être différents.

La cellule 313 regroupe le nettoyage et les produits de nettoyage. Il s'agit aussi des fournitures. La cadence de nettoyage de la piscine des Vernets ayant augmenté, les produits sont plus utilisés et c'est pour cette raison que les coûts augmentent en proportion.

La cellule 310 regroupe les frais d'annonces publicitaires et d'impression. Ce sont des frais qui varient d'une année à l'autre, mais qui augmentent cette année.

La cellule 311 regroupe le matériel acheté sur les réserves du Sport toto. La somme de 220 000 francs (400202) est une contribution annuelle versée par la Commission cantonale du Sport toto ainsi que les réserves de ce fonds. Les sommes affectées par le Sport toto ne peuvent servir que pour l'achat de matériel, filets de volley par exemple.

Concernant la cellule 314, il s'agit d'une somme gérée par le Service des achats pour le nettoyage et la désinfection.

Une grande part du poste 315 est chargée par la DSI. Il s'agissait, en 2003, d'une somme de 20 000 francs pour l'achat du logiciel Winsport et de sa licence

d'exploitation. Le budget a bien augmenté pour 2004, puisqu'il s'agit de renouveler toutes les licences de Microsoft dans tous les services. Il y a aussi l'introduction du logiciel SAP remplaçant Eurozoom.

M. Nopper poursuit par le poste 354, «pertes sur débiteurs». Il dit que ces montants sont imprévisibles par définition.

Un commissaire note quand même que les autres services effectuent une moyenne sur les années précédentes.

M. Nopper continue ses réponses. Il s'agit de revenus divers de 20 000 francs. Il s'agit notamment de redevances que l'on touche sur les plaquettes. Dans le budget de gestion, il y a une récupération préalable que l'on paie à Berne sur une TVA à un taux de 7,6%. Ensuite, un savant calcul permet de calculer tout cela. On s'aperçoit qu'il y a un remboursement de 57 000 francs pour cette année. Enfin, au poste 480, cette différence provient de la différence de charges par rapport au Sport toto.

Page 85

Question 40: 400204-438. Que signifie la différence de 10 000 francs dans les revenus.

M. Nopper répond que cette différence est provoquée par le Service de la comptabilité générale. Ce chiffre est calculé par un pourcentage attribué à des frais qui doivent être chargés au service. Le Service du budget a mis, au hasard, 10 000 francs, puisque les comptes 2002 montraient une somme de 11 303 francs.

Question 41: 400204. On constate qu'il n'y a pas de poste 310 et que c'est pareil sur quelques pages suivantes (par exemple p. 87). Est-ce un oubli? Poste 331: On aimerait une explication sur la différence entre les comptes et le budget. Poste 400205-311: Il n'y a pas d'explication sur ce poste, alors qu'il y a une augmentation entre les comptes et le budget. Pourquoi? Postes 391 + 436: Pourquoi zéro?

M. Nopper répond à la première question en disant que ce n'est pas un oubli. Les frais sont regroupés dans «Administration, fournitures de bureaux». Pour répondre à la question du poste 311, M. Nopper explique qu'il s'agit des détails des montants pour les amortissements. Il y a plus de 220 000 francs au titre des investissements.

Concernant les postes 391 et 436, il s'agit de prestations internes comptabilisées par la GIM. Depuis 2003, il n'y a plus de montants, car on a quitté les locaux.

Question 42: 400205-317. A quoi correspond ce poste?

M. Nopper répond qu'il s'agit des indemnités de téléphone.

Pages 86 + 87

Question 43: 400206-311. Le comportement à la baisse de ce poste constitue l'exception par rapport aux comptes. Pourquoi?

M. Nopper répond que c'est effectivement l'exception. Il s'agit de l'achat de matériel par le Service des sports, qui regroupe six rubriques.

Question 43a: De quoi sont constitués les revenus de la patinoire?

M. Nopper répond qu'il y a les entrées du public (200 000 visiteurs) pour un revenu de 280 000 francs, les parcomètres (revenus ventilés entre la piscine et la patinoire) pour un revenu de 140 000 francs, la location de la patinoire pour un revenu d'environ 80 000 francs (dont 50 000 par le Genève-Servette Hockey Club), les locations des patins et des casiers pour un revenu de 100 000 francs et les revenus des professeurs de patinage pour un montant de 12 500 francs.

Question 44: 400208-391. Que représente cette augmentation phénoménale?

M. Nopper répond qu'il s'agit d'une erreur de la GIM. Il va faire le nécessaire pour changer cela. En fait, cette somme va passer dans les prestations en nature.

Page 88 + 89

Question 45: 4003-316. Pourquoi annonce-t-on une augmentation? 4003-334: Pourquoi ce poste passe-t-il à zéro?

M. Dimier répond sur le poste 316. Il s'agit de la location du matériel audiovisuel du service. La somme prévue cette année représente un chiffre plus important que l'année précédente, les besoins ayant évolué. Concernant le poste 334, cela représente les sommes payées en tant que «pollueur-payeur». A l'issue de l'enquête, aucun fautif n'a été désigné. Il n'y a donc pas de budgétisation de pertes sur débiteurs.

Question 46: 4003-451 + 452. Où en est-on dans la discussion avec les cantons et les communes?

M. Hediger répond qu'une discussion a eu lieu avec le Canton. Une demande d'entretien a été demandée à M^{me} Spoerri pour l'augmentation des subventions au SIS. Des rencontres ont eu lieu durant l'été. Lors de la dernière assemblée générale, il a été décidé d'augmenter la part des communes de 200 000 francs, passant ainsi de 9 600 000 à 9 800 000 francs.

Question 47: 400350-311 + 315 + 317. Pourquoi cet écart entre les comptes et le budget? Poste 318: Il y a bien l'explication 196, mais c'est toujours en augmentation. Pourquoi? Poste 331: Qu'a-t-on gagné ou perdu? Poste 434: Pourquoi cette diminution des recettes?

M. Hediger répond (315) qu'il s'agit de dépenses prévisionnelles. Le département a prévu le cas le plus défavorable. Pour M. Hediger, ce sont des pompiers professionnels qui doivent se déplacer en cas d'interventions dans le milieu urbain. Concernant le poste 317, il s'agit d'une erreur de saisie; 60 000 francs suffisent. La cellule 318 est liée aux frais de la Poste, qui augmentent. Le poste 331 constitue la diminution des amortissements. Enfin, la diminution des recettes (434) est due au nombre de séances de garde qui sont en baisse.

Page 90

Question 48: 4004-310 à 312. Pourquoi ces écarts par rapport aux comptes? Poste 313: Il y a bien l'explication 201, mais pourquoi le chiffre reste démesuré par rapport aux comptes? Poste 315: On aimerait des explications sur l'écart (49 600 francs).

M. Clerc répond qu'il y a une nouvelle politique de communication. Le poste 311 représente le nouveau matériel lié à la protection civile. Le poste 312 représente les frais d'eau, d'énergie et de combustible. Enfin, l'augmentation du poste 313 est due à l'augmentation globale des jours de service et à l'augmentation des charges de la commune.

Question 49: 400450. Que représente cet office?

M. Clerc explique qu'il s'agit de l'office chargé de garantir à la population l'approvisionnement en denrées alimentaires, en carburants, etc., lors des crises d'approvisionnement. En quelque sorte, cet office remplace «les tickets de rationnement».

M. Hediger ajoute qu'il s'agit de 180 bénévoles qui sont toujours prêts au cas où il devait manquer les éléments de base à la survie et au fonctionnement minimal de la société.

Page 91

Question 50: Note 208. De quel matériel s'agit-il? Poste 4007-312: Pourquoi arrive-t-on à de telles sommes?

M. Hediger répond qu'il s'agit principalement de vélos et de l'acquisition de matériel vidéo. Il s'agit aussi d'une enveloppe pour la formation du service et du support informatique.

Question 51: 4007-334. Est-ce que le Conseil administratif sait déjà à ce jour ce que cela représente pour 2003? Historiquement, est-ce proche de la réalité? On aimerait avoir l'appréciation du magistrat sur l'évolution de ce service.

M. Hediger explique que, pour 2003, le budget est en cours. Une nouvelle section a été créée, intitulée «dépenses et recettes». Les autres services ont eu plus de dépenses que de recettes. Il a donc été décidé de tout regrouper.

Un commissaire s'étonne que l'engagement de nouveaux agents municipaux puisse engendrer une augmentation des charges plus grande que celle des revenus.

Page 128: Subventions

Question 52: Quelles sont les justifications de toutes les augmentations de subventions?

M. Hediger répond, en ce qui concerne Saint-Jean basketball, que c'est une nouvelle équipe et qu'il est donc important de la soutenir.

En ce qui concerne les Amis montagnards de Genève, l'association compte 920 membres et, suite à une recherche de nouveaux locaux, elle vient d'acquérir une villa à Lancy. L'association vient de se restructurer complètement; elle a mis en place des cours ainsi que des moniteurs. M. Hediger pense donc qu'il faut maintenir l'effort sur ce club, car l'association est une organisation très importante. Il ajoute que toutes les classes d'âge sont représentées, même si il y a une majorité d'adultes.

M. Hediger, poursuivant la liste des clubs, dit que les subventions augmentent pour le Genève Servette Club, pour le Genève Natation et le rugby, parce que les clubs se développent.

Pour un commissaire, il est facile de donner cet argument pour toutes les augmentations de subvention. Il désire de véritables explications détaillées.

Question 52a: Pourquoi une nouvelle subvention intervient maintenant pour les Amis montagnards?

M. Hediger répond que le club n'a jamais demandé de subvention. Par contre, il a demandé des coups de pouce pour des stages et des camps. Si cette nouvelle subvention intervient maintenant, c'est que le club a un nouvel emplacement et une nouvelle réorganisation. Il met actuellement en place un projet qui mérite d'être soutenu. D'ailleurs, une partie des cotisations qu'il récolte sera destinée au renforcement de la maison qu'il vient d'acheter. Certains membres du club ont même donné des garanties personnelles.

Un commissaire se demande si la commune du Grand-Lancy participe aussi au subventionnement, puisque la maison est sur la commune du Grand-Lancy. Il se demande aussi si l'on a les comptes des Amis montagnards. On peut être dérangé par le fait que, d'un côté, on lime sur l'administration et que, de l'autre, on subventionne une association qui n'a apparemment pas besoin d'être soutenue d'un point de vue financier maintenant.

M. Hediger s'est assuré que cette subvention sera destinée aux entraînements et non pas au remboursement de la dette. D'autre part, M. Hediger répète que l'organisme s'est totalement restructuré. Il a près de 900 membres et c'est un club qui va jouer un rôle important dans les années à venir.

Question 52b: Peut-on obtenir de véritables explications détaillées? A-t-on un tableau qui reflète les critères?

M^{me} Currat met à disposition les conditions d'attribution des subventions, ainsi que la liste des subventions 2002-2003.

Le premier document cité est en annexe du présent rapport.

M. Hediger dit ne pas avoir de tableau comparatif.

M^{me} Currat affirme que cela est un peu difficile à faire. Pour certains, l'augmentation de la subvention est due à l'augmentation des membres; pour d'autres, l'augmentation est due à l'augmentation des prestations. Il est difficile d'expliquer cela club par club, ou association par association, mais le département va essayer de le faire tout de même.

Question 53: On aimerait savoir combien de ces augmentations ont été effectuées en vue de compenser les effets de la fermeture du Casino.

M. Hediger répond qu'il n'y en a aucune.

Question 54: Page 131. Que représentent ces trois subventions liées à des enveloppes de 299 999,70 francs?

M. Hediger répond qu'il s'agit d'enveloppes pour favoriser l'accès aux manifestations.

M^{me} Currat ajoute que toutes ces informations seront contenues dans un tableau que le service va fournir à la commission.

3. Remarques

- a) Des erreurs ont été constatées dans le projet de budget. Nous les récapitulons:
- le montant à la cellule 400202-439 est une erreur;

- le montant à la cellule 400208-391 est une erreur;
 - le montant à la cellule 400350-317 est une erreur. Le montant correct est de 60 000 francs.
- b) En commission, il a été fait plusieurs reproches sur la présentation des documents (ou de l'information budgétaire, plus généralement). Ils sont les suivants:
- le projet de budget 2004 à 5 positions n'a été communiqué qu'au début de la séance du 18 septembre. De fait, ce document intervient seulement après le travail de préparation des questions par les commissaires;
 - l'existence d'une nomenclature administrative du Service des sports (en annexe de ce rapport) a été portée à la connaissance des commissaires pendant la séance du 25 septembre, c'est-à-dire lors de l'audition du magistrat et de ses collaborateurs. De fait, des commissaires avaient préparé leurs questions sans connaissance de ce document;
 - la comparaison entre le projet de budget à 3 positions et celui à 5 positions est parfois déroutante, parce qu'on ne retrouve pas directement toutes les lignes dans le projet de budget à 5 positions;
 - comme on peut le constater par les nombreuses interventions des commissaires, il est apparent, du moins aux yeux de certains commissaires, que le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget nécessite plus d'explication et que le projet de budget nécessite plus de détails de justification (plus de notices et plus d'explication dans ces notices);
 - le département ne possède pas d'explication (justifications) des montants de certaines lignes budgétaires imposées par des services extérieurs au département des sports et de la sécurité (comme la DSI, par exemple).

III. Amendements

1. Généralités

La commission a formulé et voté des amendements au projet de budget 2004 pendant la séance du 2 octobre 2003. Conformément à la procédure de préparation des rapports des commissions spécialisées, la liste des amendements figure dans un tableau dont le canevas a été communiqué par la commission des finances. Une colonne a été ajoutée pour numéroté les amendements. Pour la suite, on se référera à l'amendement par le numéro qu'il porte dans la première colonne du tableau.

Le détail complet de chaque vote figure dans le procès-verbal de la commission du 2 octobre 2003.

Il est à remarquer que 53 amendements ont été formulés, dont 48 par un même commissaire.

Le tableau des amendements est mis en annexe de ce rapport.

Le projet de budget 2004 amendé concernant le département des sports et de la sécurité est accepté par 6 oui (2 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 Ve) contre 4 non (3 L, 1 R) et 3 abstentions (2 UDC, 1 DC).

2. *Résumé des discussions/justifications*

Dans le cadre des discussions et des justifications préalables aux votes des amendements, on retiendra les points suivants:

- le commissaire qui a formulé l'essentiel des amendements se base systématiquement sur la différence entre le budget 2003 et les comptes 2002 (parfois l'évolution des comptes sur quelques années a été étudiée). La différence entre le budget 2003 et les comptes 2002 intégrant la hausse ou la baisse budgétaire entre 2003 et 2004, le cas échéant, constitue à peu près la correction apportée par les amendements. Ceux-ci portent essentiellement sur les postes 310 à 318, car pour ce qui est des postes «traitements du personnel» et suivants la commission n'a pas les moyens de se pencher sur ces rubriques. C'est en effet la commission des finances qui pourra le faire. Le commissaire a aussi constaté que des recettes ont été sous-évaluées. Il est l'auteur des amendements 1 à 4, 8 à 47 et 50 à 53;
- concernant l'amendement 6, la subvention nouvelle interpelle: elle est trop élevée. Eu égard aux associations cousines comme le Club alpin ou Genève escalade et aux effectifs de ces associations, la subvention pour les Amis montagnards est abaissée à 10 000 francs;
- concernant l'amendement 7, son auteur signale qu'il s'agit d'un sport en pleine expansion et que la subvention prévue est un peu juste;
- un commissaire estime l'amendement 9 très mauvais, car il concerne l'entretien des immeubles, qui est capital. Il fait savoir que la commission des travaux a souhaité donner une rallonge pour l'entretien des immeubles.
- selon son auteur, l'amendement 10 tient compte du coût de la DSI;
- concernant l'amendement 11, un commissaire rappelle que, l'an dernier, le poste 31 a énormément augmenté. Pendant des années, ce poste a été relativement contenu, mais l'année dernière il a explosé. Ainsi, la comparaison avec les comptes 2002 n'est pas forcément adéquate, et l'on risque de retrouver

cela chaque fois. Un autre commissaire fait remarquer que, dans ce groupe, les machines, les véhicules sont nécessaires. Si on diminue le montant octroyé, le service sera pénalisé;

- concernant l’amendement 36, un commissaire relève que l’on est au courant du débat sur les sapeurs-pompiers volontaires; c’est normal que ce poste soit en augmentation. Un autre commissaire rétorque que, si l’on est au courant du débat, on n’en connaît pas les conclusions: on n’est pas informé clairement sur la répartition des sapeurs-pompiers volontaires;
- l’auteur de l’amendement 48, bien qu’ayant écouté les explications, ne comprend pas qu’on demande un poste d’adjoint de direction et un poste de secrétaire supplémentaire (*note du rédacteur*: voir la rubrique variation de personnel à la page 156 du rapport du Conseil administratif à l’appui du projet de budget 2004), car il conçoit qu’on puisse affecter à ces postes des personnes parmi les 80 agents municipaux, 20 cadres et l’employé administratif mentionnés à la page 154 du rapport du Conseil administratif à l’appui du projet de budget 2004;
- l’auteur de l’amendement 49 souhaite qu’au final on arrive, pour le budget 2004, au même différentiel qu’en 2002 (voir explication 207). Il a été reconnu qu’il fallait faire un travail d’information auprès du public, mais, pour sa part, il ne voit pas l’option politique traduite en chiffres;
- concernant l’amendement 50, un commissaire (qui a déjà signalé à plusieurs reprises que le poste 315 concerne la DSI) estime que, s’il est un service qui doit être bien informatisé, c’est bien celui qui est concerné par cet amendement;
- concernant l’amendement 51, les commissaires ont discuté du besoin de locaux pour les agents municipaux, du loyer coûteux des locaux de la CAP et de l’acquisition de l’immeuble de la rue du Stand 25, dont un commissaire pensait pouvoir affecter une partie aux agents municipaux. Un autre commissaire signale que le local à la Jonction a été négocié avant l’acquisition de l’immeuble de la rue du Stand.

IV. Informations complémentaires

1. Généralités

En date du 21 octobre 2003, la commission des finances a auditionné M. André Hediger et ses collaborateurs (les mêmes personnes que celles qui ont été auditionnées par la commission des sports et de la sécurité le 25 septembre 2003), en présence de l’auteur de présent rapport. Étaient également présents M. Eric Hermann, directeur de la Direction des finances, et M^{me} Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget.

Le contenu des sections I, II et III de ce rapport a constitué, à quelques corrections près, le rapport de commission spécialisée en vue de l'audition du magistrat et de ses collaborateurs en commission des finances. La section IV apporte des compléments d'information pour mettre à jour ou pour développer quelques éléments des précédentes sections de ce rapport.

Un document d'explications relatives à l'octroi de subventions nouvelles et à l'augmentation de certaines subventions, reçu par le Secrétariat du Conseil municipal le 15 octobre 2003, a été joint en annexe de ce rapport.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha avec les remerciements du rapporteur.

2. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004

Page 143, incidence des appareils de saisie

A la question de savoir quelle a été l'incidence du vote des appareils de saisie sur le budget, M. Hediger répond que 10 postes de personnel ont été supprimés; le projet de budget 2004 qui a été communiqué aux conseillers municipaux a déjà tenu compte de cette correction.

Page 143, répartition des 84 postes d'agents municipaux

M. Hediger fait savoir que les 84 agents municipaux sont sur le terrain et qu'il y a un responsable général, plus un responsable par rive. Il est demandé un adjoint de direction supplémentaire et une secrétaire supplémentaire. On aura, en outre, un psychologue qui travaillera avec les agents municipaux. Cependant, ce poste n'a pas encore pu être pourvu, car il est très difficile de trouver la personne qui accepte d'assumer cette tâche.

Page 143, locaux adéquats pour les agents municipaux

On est à la recherche de 800 m². Les 900 m² à la rue de la Servette qui avaient été annoncés à la commission des sports et de la sécurité comme une possibilité d'acquisition n'ont pas été retenus comme solution. En effet, il y a un très gros travail à faire pour aménager ces locaux, et la situation décentralisée pose un problème. De plus, ces locaux sont situés au 7^e étage et il n'y a qu'un seul ascenseur.

On envisage d'utiliser des locaux qui se trouvent au bout du pont de la Coulouvrenière et qui sont répartis sur trois niveaux. Cela correspond à environ 700 m², ce qui ne suffirait pas pour les 84 agents municipaux. Il faudrait garder la taverne du Faubourg, mais il y a des travaux très lourds à faire.

M. Hediger argumente la nécessité d'une surface de 800 m² pour 84 agents de ville par le besoin d'accueillir les équipes d'agents (en rotation) et de leur permettre un travail administratif en fin de ronde, mais également par le besoin de vestiaires, de douches, d'une sècheuse pour les habits, d'une cafétéria, d'une place pour les appareils de saisie et des chargeurs, ainsi que de guichets pour recevoir les personnes venant contester des amendes.

Page 143, convention concernant le contrôle par la Fondation des parkings des places de stationnement soumises à paiement (horodateur) en ville de Genève

Les commissaires de la commission des finances comme ceux de la commission des sports et de la sécurité ont été intrigués par ladite convention. M. Hediger n'apporte pas plus d'éclaircissements, si ce n'est que, pour les horodateurs, il y avait besoin d'un contingent supplémentaire d'agents pour les gérer (le magistrat rappelle que le Conseil municipal lui a accordé 84 agents au lieu des 114 qu'il avait demandé).

Des éclaircissements restent encore demandés en fin de discussion.

Page 143, patinoire et convention avec le groupe Anschutz

En date de la présente audition, M. Torriani n'a toujours pas retourné ladite convention signée à M. Hediger, qui reviendrait à louer la patinoire des Vernets 3000 francs par match, permettant ainsi de couvrir 75% des frais du Service des sports (*note du rapporteur*: l'auteur de ce rapport n'a pas reçu de copie de la convention).

Page 152, mission 2200

M. Clerc indique que les termes «tout public» qualifient des cours de deux heures ou de deux heures et demie gratuits (sur la sécurité) adressés à toute la population. Ces cours ne reçoivent pas de subvention de la SUVA. En ce qui concerne les entreprises qui ont recours à des cours sur la sécurité, les tarifs sont basés sur le salaire des formateurs et sur le prix de l'électricité: les frais sont couverts sans faire de bénéfice.

Page 152, N° 3100

M. Hediger indique que le Service d'incendie et de secours a formé jusqu'à maintenant 150 pompiers à Conakry (Bénin). Pour ce qui est du Service d'assis-

tance et de protection de la population, il y a des cours de formation à l'étranger, de haut niveau, pour la sécurité. Il existe également un accord avec le Comité international de la Croix-Rouge pour former des cadres.

Page 154, spécialiste en ressources humaines (psychologue)

On ne trouvera pas, dans le budget 2004, la position concernant l'engagement d'un psychologue, car il figure dans le budget 2003. A ce jour, on n'a pas encore trouvé la personne.

Page 155, N° 2200

M. Dimier indique que, depuis l'arrivée des agents municipaux, on a un nouveau concept. On va séparer l'unité des marchés et créer des unités pour des actions particulières (actions ciblées pour les poubelles, déjections canines, etc.).

Page 155, N° 9100

M. Hediger relève que le personnel engagé comme agents municipaux peut ne pas être de nationalité suisse. Ce n'est pas le cas pour les agents de sécurité municipaux, mais M^{me} Spoerri n'y serait pas opposée.

Note: Le cahier des charges des agents municipaux et celui des agents de sécurité municipaux sont en annexe du rapport des comptes 2002.

3. Projet de budget 2004

Page 88, 4003 – 451 et 452

Aux questions, portant sur la convention entre l'Etat, la Ville et les communes, qui demandent à savoir quelles sont les compétences de la Ville, si l'on pourra diminuer le nombre d'interventions à la fin de l'année et quelles seront les répercussions budgétaires, M. Hediger répond qu'il y a une motion à ce sujet. Elle sera reprise par la commission des sports et de la sécurité après l'étude du budget. Selon le document d'application, le premier stade concerne la formation. Pour la Ville de Genève, dans le cadre des interventions, ce sera le Service d'incendie et de secours en priorité.

M. Wicky montre l'évolution des interventions: 4468 en 1990, 8719 en 2002, 9300 en 2003 et environ 10 000 en 2004. Le nombre d'interventions sera en constante augmentation pour les années à venir. Sur 10 000 interventions par an, 400 passeront aux sapeurs-pompiers, ce qui constitue finalement une toute petite proportion.

En ce qui concerne un transfert de charges avec l'Etat, M. Hediger répond qu'il a eu une discussion avec l'Association des communes genevoises et qu'il y aura une augmentation à 9,8 millions de francs, au lieu de 9,6 millions, de la participation des communes.

L'augmentation de la participation de l'Etat est en discussion. On aura une augmentation de la recette sur les tarifs ambulanciers.

M. Wicky rappelle que le Service d'incendie et de secours facture 250 francs par transport, alors que les entreprises privées facturent 618,50 francs la course. Ce chiffre va changer, car le coût réel a été audité, à la demande de M. Unger. Ce dernier va d'ailleurs imposer un tarif unique.

Page 88, 4003 – 311 – note 191

A la demande de savoir de quel matériel il s'agit et si ce n'est pas là plutôt de l'investissement, ainsi que pourquoi 154 000 francs en plus, M. Wicky répond qu'il s'agit d'une acquisition (pour quelques années) pour le renouvellement de pièces de protection et d'équipement antifeu. Le taux de renouvellement est proportionnel au taux d'intervention. Il faut tenir compte de la problématique des outils de désincarcération dans la construction des véhicules. On ne peut en effet plus couper certains alliages. On applique également de nouvelles techniques de pulsation de l'air. Ainsi, pour tout ce qui est du matériel, on est tributaire de l'évolution technologique.

Un commissaire fait remarquer que le montant de 673 500 francs représente beaucoup d'objets à moins de 10 000 francs. M. Wicky le confirme et ajoute que tout ce qui dépasse 10 000 francs se retrouve dans le budget complémentaire.

Page 91, 4007 – 310 – note 207

A un commissaire qui demande de combien sera réduit ce poste suite à l'acquisition des appareils de saisie et si, en ce qui concerne la note 208, il s'agit d'un investissement unique, M. Schmidlin explique que, pour 2004, on a intégré dans le budget l'achat des fiches d'amendes d'ordre. Avec l'acquisition de terminaux portables, les fiches déposées sur le pare-brise sont plus simples, ce qui permettra une économie, l'un dans l'autre, de l'ordre de 100 000 francs par année. Il faut cependant aussi tenir compte de l'augmentation du volume des amendes.

Page 91, 4007 – 316 – note 211

Le prix au mètre carré aux Charmilles et à la Jonction est d'environ 300 francs.